

Paternité et dynamique des rôles parentaux : une perspective des familles homoparentales

Juan Camilo Rendon Ocampo

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences du programme de
Maîtrise ès arts en sociologie

École d'études sociologiques et anthropologiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Juan Camilo Rendon Ocampo, Ottawa, Canada, 2016

Table de matières

Résumé	iii
Remerciements	iv
Chapitre 1: Mise en contexte et problématique.....	1
Chapitre 2: Méthodologie.....	10
Chapitre 3: Portrait des droits des homosexuels - statut civil et parentalité	32
Chapitre 4: Singularité sociétale, changements sociaux et transformations de la famille	46
Chapitre 5: Perspectives singulières de la paternité	60
Chapitre 6: Dynamique des rôles parentaux - réalités et défis	83
Conclusion.....	99
Annexe A: Guide d'entretien.....	107
Annexe B: Fiche de données socio-démographiques.....	108
Annexe C: Lettre de recrutement	110
Annexe D: Formulaire de consentement	111
Bibliographie.....	113

Résumé

Les études sociologiques traitant des pères homosexuels au Canada ont été jusqu'à présent peu nombreuses. En effectuant cette enquête, on a cherché à saisir le discours de la paternité et la dynamique des rôles parentaux chez les familles homoparentales avec deux pères. C'est donc en effectuant des entretiens semi-dirigés avec cinq couples qu'on a pu soulever le fait que la conception de la paternité aujourd'hui intègre davantage des traits autrefois attribués à la maternité. Aussi, dans le cas de ces pères, la définition de la paternité et la distribution des rôles ménagers et parentaux, se sont basées principalement sur une dynamique de négociation. Cette étude a ainsi permis de revoir certaines notions de la parentalité et de comprendre comment cette nouvelle facette de l'expérience parentale reflète l'avènement d'une singularité sociétale (Martuccelli, 2010).

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux qui m'ont appuyé et cru en moi tout au long de ce processus. Je tiens particulièrement à remercier Professeure Marie-Blanche Tahon, ma superviseure, pour sa patience et son soutien ainsi que pour ses précieux conseils. Mes remerciements vont aussi aux membres de mon comité de thèse, Professeur Scott Simon et Professeure Stéphanie Gaudet.

Je tiens également à remercier mon partenaire, Matthew ainsi que ma mère, Luz Elena, mes plus grands supporteurs. Merci de votre encouragement et votre appui inconditionnel. Enfin, je tiens à remercier profondément mon père à qui je dédie cette thèse. Papa, malgré les circonstances, c'est grâce à toi que j'ai eu la force et le courage de continuer jusqu'à la fin. Peu importe où tu es, je sais que tu es fier de moi. Merci de tout cœur.

CHAPITRE 1

Introduction : Mise en contexte et problématique

Mise en contexte

La famille, en tant qu'institution sociale, a subi des transformations majeures au cours du dernier siècle, plus particulièrement depuis les années soixante-dix. Ces transformations ont ainsi eu des impacts importants sur sa définition et sa structure même, qualifiée de « nucléaire » par Parsons; celle-ci étant composée par le couple de parents et leur(s) enfant(s). Dans ce contexte, François de Singly (2007) distingue « familles modernes 1 et 2 » pour décrire deux formes distinctes de familles façonnées par les bouleversements de l'individualisme au cours de la première et de la deuxième modernité. Chacune d'elles se caractérise par des éléments spécifiques aux rôles parentaux et conjugaux, à la relation de l'individu-famille, à la définition du couple ainsi qu'à l'importance de la famille en tant que support moral, financier et psychologique (on y reviendra dans le chapitre 4).

C'est dans le cadre de ces bouleversements qu'on a pu assister dans un premier temps à l'avènement et à la reconnaissance de « nouvelles » structures familiales telles que les familles recomposées suite à un divorce ou une séparation. L'émergence de ces familles a été un point tournant dans la définition de l'autorité parentale et dans la reconnaissance des droits parentaux autant pour les parents biologiques que pour leurs partenaires, car auparavant les familles reconstituées étaient formées suite au décès d'un des partenaires du couple qui était remplacé. Après la légalisation du divorce au Canada au cours des années soixante-dix, des familles dont les parents se séparaient, ont mis en évidence le défi de l'individu qui devrait être reconnu en tant que parent lorsqu'un « troisième ou quatrième parent » fait surface. En effet, suite au remariage

d'un ou des deux partenaires du couple divorcé, la société et l'État ont dû se questionner sur la définition de la parentalité et de l'autorité parentale de leur partenaire sur leur(s) enfant(s). Ainsi, on verra dans le chapitre 3 que le système a donné priorité aux parents biologiques, mais a aussi ouvert la porte à la possibilité de la reconnaissance légale quoique limitée d'un autre parent. C'est donc à partir de ce questionnement de la parentalité, de la parenté, de l'autorité parentale et suite à la dissociation des concepts couple-parent, autrefois indissociables, qu'on a pu assister à l'avènement de la famille homoparentale (c.à.d. avec deux parents de même sexe) dont le terme même est un néologisme créé en France par l'Association de Parents et Futurs Parents Gays et Lesbiens en 1997. Ainsi, même si des familles ayant deux parents de même sexe existaient avant 1997, ce terme a alors permis de leur donner une image concrète mettant en évidence les particularités de leur structure et contribuant à l'officialisation de leur existence.

Problématique

Bien que leur existence ait précédé les débuts du 21^{ème} siècle, c'est leur reconnaissance par l'État qui est « nouvelle ». À cet égard, c'est à partir de 2002 au Québec et vite ensuite à l'ensemble du Canada, que la famille homoparentale a été reconnue par l'entremise de lois qui ont établi de nouvelles règles de filiation, établi l'union civile et redéfini le mariage. Compte tenu de sa relative nouveauté, elle est encore peu comprise socialement et légalement, c'est pourquoi on a voulu se pencher sur le sujet. De plus, puisque l'on se retrouve dans un domaine relativement nouveau en ce qui a trait à la structure familiale et à la dynamique des rôles de genre dans la parentalité, il est important de comprendre comment ceci affecte les notions traditionnelles de la paternité et de la maternité. Toutefois, compte tenu de la diversité existante au sein de cette structure familiale – familles avec deux mères, deux pères, plus que deux

parents, enfants biologiques ou adoptés, etc. – et pour des questions de faisabilité dans le cadre de cette thèse de maîtrise, on s’est concentré sur le cas des familles biparentales dont les parents sont des hommes.

Ainsi, bien que plusieurs chercheur(e)s en sciences sociales se soient déjà intéressé(e)s à la famille homoparentale et à la paternité gaie en Europe (Cadoret, 2002 ; Desjeux, 2006 ; Gratton, 2008 ; Descoutures, 2010 ; Courduriès, 2011 ; Gross, 2013, Théry et al. 2013) surtout en France; au Canada, plus particulièrement au Québec, on en retrouve peu. En effet, malgré les études réalisées par Isabel Côté et Danielle Julien sur l’homosexualité et la parentalité au Québec, très peu – si non aucune – ne se sont intéressées à la paternité chez les hommes gais selon une approche sociologique. Ainsi, il est d’un intérêt sociologique de tenter de mieux comprendre la réalité et les dynamiques de cette « nouvelle » structure familiale qui représente une autre étape de la remise en question de la conception hétéronormative de la paternité et de la maternité, de la parentalité et de la famille. Cette recherche permettra de révéler et mieux comprendre certaines des nouvelles facettes de la parentalité contemporaine ainsi que de mieux saisir le changement des prénotions de l’importance du genre dans l’attribution et négociation des rôles parentaux. Elle permettra de voir si ces pères sont influencés par la conception hétéronormative de la paternité ou pas et si tel est le cas, il s’agirait de pouvoir saisir si la paternité gaie pourrait représenter une facette de la paternité moderne (Gratton, 2008). En se basant sur la description du contexte, on peut donc conclure qu’il y a un manque de connaissances reliées au sujet de la paternité gaie autant au Québec - alors que la loi 84 en 2002 s’est essentiellement préoccupé des familles homoparentales féminines (Tahon, 2004) - qu’au Canada. D’un autre côté, « se pencher sur la paternité gaie, c’est se donner les moyens d’étudier la paternité détachée de la maternité.

[...] c'est éclairer plus généralement la paternité, en tant que devenir père sans que ce devenir soit nécessairement articulé au désir d'une femme » (Gratton, 2008 : 84).

Un autre point qui fait ressortir l'intérêt d'étudier des familles homoparentales avec deux pères vient du fait qu'il s'agit d'une situation où le rôle de chacun des pères se définit en se basant sur la prémisse d'une « non-complémentarité » sexuelle et se développe selon « une coparentalité effective, multiforme et négociée » entre eux (Pacaut, Gourdes-Vachon et Tremblay 2011 : 6). Selon cette perspective, on verra donc au cours de cette analyse si la paternité des pères gais concorde avec la perspective de Lacharité (2009), pour qui, elle ne serait plus perçue aujourd'hui seulement comme un rôle social à assumer, mais comme un projet identitaire, une quête de statut.

Un autre apport intéressant de cette recherche réside en qu'elle a été menée dans une période clé de l'histoire canadienne suite à l'instauration des lois de 2002 au Québec et 2005 au Canada qui ont reflété une situation unique au niveau social et temporel en raison des bouleversements qu'elles ont causés. Ainsi, puisqu'auparavant il était impensable pour les couples du même sexe de songer au mariage et encore moins de mener un projet parental dans le cadre de leur union, les homosexuels qui ont fondé des familles depuis 2002, se sont vus reconnus en moins d'une décennie non seulement le droit à l'union civile et plus tard au mariage, mais aussi la possibilité de fonder leur propre famille. On voit donc qu'il s'agit d'une période marquée par un tournant important dans la définition de la famille ainsi que par un bouleversement de la « culture gaie » où l'on a assisté à une montée du « familiarisme » ambiant et à une remise en question de l'image du père hétérosexuel.

De plus, il est intéressant de noter que ces familles se retrouvent dans une situation où les conjoints n'ont pas nécessairement de modèle parental sexué sur lequel ils peuvent se baser. De ce fait, comme l'écrit Anne Cadoret (2002 : 18), les « familles homosexuelles ont à inventer leur place dans les configurations familiales » et doivent se construire chacune à leur manière. On verra donc comment les pères gais « construisent » et « s'approprient » de ce qu'ils connaissent en ce qui a trait à la « paternité » et à la « maternité » pour formuler et définir leur propre paternité et les rôles qu'ils adopteront dans l'organisation familiale.

Enfin, c'est en menant à terme les entrevues et l'analyse que j'ai réalisé qu'il y avait une raison de plus qui, selon moi, est très, sinon la plus, importante, et c'est celle de donner l'opportunité aux pères de s'exprimer par rapport à leur expérience parentale, les réalités et les défis auxquels ils font face dans leur quotidien. À cet égard, j'ai choisi de me limiter à l'adoption, d'un côté, parce que l'échantillon de la recherche devait être précis et défini. En d'autres mots, si j'avais inclus d'autres types de situations tels que la coparentalité, les enfants issues d'une union hétérosexuelle précédente ou la gestation pour autrui, l'étendue de la recherche aurait été plus grande. Ceci aurait donc eu comme conséquence de complexifier les données et les conclusions, excédant ainsi le cadre de faisabilité de la recherche. D'un autre côté, le parcours, les étapes et les expériences vécues des pères qui ont eu des enfants en faisant appel à d'autres méthodes – telles que on vient de les mentionner – sont distinctes de ceux ayant adopté; influençant ainsi la perception de la paternité et la mise en œuvre de la parentalité. Par conséquent, afin d'être consistant dans les résultats que je cherchais à obtenir, je me suis limité au cas de l'adoption.

En effectuant cette recherche, on a donc tenté de leur donner une voix à travers laquelle ils pouvaient partager leur parcours, car pour certains il s'agit d'un point essentiel pour que la société puisse mieux comprendre leur existence. On voit, par exemple, que David, un des participants, se « demande toujours [...] pourquoi le monde vient pas me poser de questions à propos de ça ? Parce que moi si je savais que quelqu'un avait adopté des enfants, je voudrais aller le voir puis lui poser des questions, puis je voudrais qu'il me montre comment faire, mais il y a personne on dirait qui veut mon information ».

Par ailleurs, Tristan dit que la raison pour laquelle il voulait participer à cette recherche c'était « vraiment pour aider, puis je veux dire ça m'intéresse aussi, surtout... Parce que souvent le problème aussi, peut-être côté paternité, c'est qu'on sent parfois qu'on est tout seul parce qu'on en connaît pas beaucoup d'autres familles...fait qu'on se sent souvent seuls dans notre petit monde... puis... au moins de cette façon-là je peux tsé avoir un lien avec quelque chose qui se passe de plus gros qui est relié à nous d'une façon ». On voit donc avec ces deux témoignages que l'intérêt et la raison même de leur participation à l'enquête, c'est d'élargir la connaissance de la société en ce qui concerne les divers types de défis et réalités de leur expérience.

Question de recherche et objectifs

L'avènement et la reconnaissance sociale autant que la légalisation de nouvelles structures de la famille au cours des dernières décennies laissent ainsi place à une réinterprétation de la paternité et de la maternité autant dans le cadre des familles biparentales hétérosexuelles qu'homosexuelles. Toutefois, tel que noté précédemment, peu d'études ont été réalisées en lien avec les familles homoparentales, plus particulièrement celles dont les parents sont des hommes. De plus, on en sait peu sur les dynamiques ou les stratégies établies par ces hommes afin de

définir leur rôle et leur identité dans le foyer familial non seulement en tant que pères, mais aussi en tant qu'homosexuels. Pour cette raison, on veut tenter de comprendre comment, dans le cadre des familles homoparentales avec deux pères ayant adopté, les partenaires du couple définissent-ils leur paternité et comment cette définition s'imbrique-t-elle dans la dynamique des rôles et l'organisation familiale, la parentalité ?

En réalisant cette recherche, on a donc établi comme objectifs de tenter de comprendre la paternité et les formes qu'elle peut prendre lorsqu'on se retrouve dans une situation où « l'absence » de maternité fait en sorte que les individus, dans ce cas les pères, doivent défier les conventions sociales en ce qui a trait à la conception des rôles parentaux. Dans ce contexte, on tient tout de même en compte que cette « absence » de maternité n'est pas reflétée par l'absence de traits et/ou de rôles qui sont généralement attribués aux femmes lorsqu'elles deviennent mères, mais plutôt au fait que ces rôles sont désormais interprétés par des hommes.

Par la suite, on a visé à saisir comment les définitions de la paternité par ces pères gais s'imbriquent dans la conception des rôles qu'ils adoptent dans l'organisation familiale. D'un côté, ceci se reflète dans la manière dont ils repartissent les tâches domestiques et parentales, ce qui permet de voir si ces derniers adoptent des comportements parentaux socialement définis comme maternels ou paternels ou si au contraire, ils s'approprient de ces repères pour mieux les adapter aux réalités de leur famille. Au niveau conceptuel, cela a donc permis de déconstruire les prémisses sociales à propos de ce qu'est être père et son/ses rôle(s) dans la famille. D'un autre côté, ceci permet d'étudier les rapports de pouvoir dans le couple; ceux-ci pouvant directement affecter l'organisation de la famille, entre autres, dans la répartition des tâches ménagères et parentales (Belleau, 2005, Courduriès, 2008). Ceci dit, la compréhension de ces rapports a

permis aussi de révéler comment les concepts d'égalité et de singularité sociétale s'appliquent dans la dynamique familiale. C'est donc en analysant le récit des participants et en observant leurs interactions lors des entrevues de couple qu'on a été en mesure de faire une mise au point sur le caractère égalitaire du couple et son souci de l'équité concernant la répartition des tâches domestiques et parentales.

Un dernier objectif a été celui d'étudier les facteurs externes qui ont pu influencer les pères dans l'exercice de leur parentalité et la définition de leur paternité. Ce faisant, on verra comment certains facteurs sociaux tels que les politiques d'État, la famille immédiate, et les groupes de support affectent la dynamique de l'organisation. Ainsi, on verra que dans certains cas par exemple, il y aura des « personnes ressources » telles que les femmes qui vont souvent se retrouver dans l'entourage des enfants. Soulevant ainsi l'importance de la présence féminine dans la pratique de la parentalité.

Bref, à travers cette enquête, on a ainsi visé d'un côté à saisir les formes sous lesquelles la paternité est définie par ces pères. De l'autre, on a visé à comprendre comment leur définition de la paternité se reflète dans la conception des rôles parentaux et l'organisation familiale. Par l'entremise de cette analyse, on a ainsi tenté de saisir comment ils repartissent les tâches domestiques et les tâches parentales en plus d'étudier les facteurs externes à la famille qui auraient pu les influencer dans l'exercice de leur parentalité et dans la définition de leur paternité. De plus, cette recherche aura permis d'étudier la paternité « en dehors » de la maternité et de mieux comprendre la réalité des familles homoparentales avec deux pères. Cette recherche sociologique aura aussi permis aux participants de partager leurs perceptions et leurs impressions en ce qui a trait à la paternité et la parentalité en plus de décrire les réalités et défis

auxquels ils font face dans leur quotidien. Enfin, à travers celle-ci on aura entre autres tenté d'apporter de nouvelles connaissances en ce qui a trait à la famille, au genre, à la parentalité et à l'identité parentale.

CHAPITRE 2

Méthodologie

Pour parvenir à saisir comment, dans le cadre des familles homoparentales avec deux pères ayant adopté, les partenaires du couple définissent leur paternité et comment cette définition s'imbrique dans la dynamique des rôles et l'organisation familiale (la parentalité), on doit traiter de la méthodologie de l'enquête. Par conséquent, c'est dans le cadre de ce chapitre qu'on abordera dans un premier temps, le choix de la méthode de recherche ainsi que la technique de collecte et d'analyse des données. Ensuite, on traitera de la méthode et des critères de recrutement des participants. Enfin, on abordera à la fin de ce chapitre la question de la réflexivité et du positionnement du chercheur face au thème de la recherche, ce qui permettra au lecteur de mieux saisir l'approche adoptée pour traiter du sujet.

La méthode de recherche

Compte tenu de la nature de l'enquête et de ses objectifs, une étude d'ordre qualitatif plutôt que quantitatif a semblé plus appropriée puisqu'elle a permis de mieux saisir comment les pères gais ayant participé définissent leur paternité et de quelle façon cette vision de la paternité s'imbrique dans la dynamique des rôles parentaux et l'organisation familiale. En effectuant des entretiens individuels et des entretiens en couple, on a pu saisir les expériences, les parcours des individus ainsi que les dynamiques qui ont permis de mettre en évidence la complexité qu'engendre le fait d'être un père homosexuel.

Les entretiens

Afin d'atteindre les objectifs de cette enquête, on a d'abord effectué une revue de la littérature relevant de la famille, de l'homoparentalité et des droits des homosexuels en Occident. Tel que déjà mentionné, suite à cette revue, on a fait ressortir le fait qu'il y existe très peu d'information tirées d'études sociologiques à l'égard de l'expérience parentale de pères gais au Québec et au Canada. C'est donc en ayant comme sujet principal la paternité et le(s) rôle(s) adopté(s) par le père dans l'exercice de sa parentalité qu'on a identifié les thèmes abordés lors des entretiens semi-dirigés qui, eux, ont été menés en deux temps : le premier entretien individuel et le deuxième avec les deux membres du couple ensemble.

À cet égard, les thèmes, dont on discutera un peu plus loin, ont été abordés en se basant sur la prémisse du respect de la vie privée du participant ainsi que sur le niveau de complexité de chacun d'eux (c.à.d. qu'on a pris en compte le niveau de confort et la réaction du participant pour aborder des thèmes touchant à des expériences marquantes (positives ou négatives) de leur existence tel que l'acceptation de leur homosexualité par exemple). À remarquer qu'on a aussi utilisé une approche inductive permettant d'aborder les thèmes de manière à ce que le participant puisse raconter son récit selon une logique chronologique. D'un autre côté, le fait d'avoir effectué les entretiens en deux temps a aussi permis d'observer la dynamique de chaque couple mettant ainsi en évidence la manière dont les interactions avec le conjoint peuvent influencer le discours. On abordera donc au cours des prochaines pages l'intérêt d'avoir procédé avec deux types d'entretiens, les thèmes abordés dans chacun d'entre eux et les leçons qu'on a appris en procédant ainsi.

L'entretien individuel :

Dans un premier temps, on a effectué des entrevues individuelles avec chaque participant dans l'objectif de connaître son parcours de vie, ses expériences en lien avec son homosexualité, sa famille d'origine, sa parentalité ainsi que sa perception de la paternité et des réalités qui l'entourent. Par l'entremise des premières rencontres, on a ainsi réussi à saisir l'expérience de chaque participant et à obtenir des informations qui ont ensuite permis de tisser des liens entre les tendances du discours social sur la parentalité et les facteurs qui ont incité les participants à vouloir fonder une famille. De plus, puisque ces entretiens se sont déroulés individuellement et aux endroits choisis par chacun des participants, cela a facilité le développement de liens de confiance entre le chercheur et ce dernier. Enfin, ces entretiens se sont déroulés en abordant les sujets qui pouvaient être sensibles aux yeux de chacun des participants et donc qui se devaient d'être traités individuellement afin non seulement de respecter leur intégrité et la confidentialité, mais aussi d'éviter l'influence du conjoint dans leur discours.

Lors des entretiens individuels, qui ont eu une durée moyenne de 60 minutes, on a donc commencé par aborder le thème de l'acceptation de son homosexualité et de la « sortie du placard ». Ensuite, on a traité des relations avec la famille d'origine et avec le cercle d'amis. On a continué la conversation en abordant la formation du couple actuel pour ensuite discuter du désir de fonder une famille, de la perception de la paternité et de la parentalité. Cela a ainsi permis de retirer des informations permettant d'établir des liens entre les expériences des participants et les influences dont leur entourage pouvait avoir en relation avec leur vision de la

paternité et de leur expérience en tant que parent. Finalement, on a clos les entretiens en demandant au participant les raisons qui l'ont motivé à participer à l'enquête¹.

L'entretien de couple :

Dans un deuxième temps, suite aux entrevues individuelles, on a procédé à des entretiens de couple où les deux partenaires ont eu l'opportunité de partager oralement leur quotidien ainsi que leur expérience conjointe en tant que parents et partenaires, en plus de discuter des réalités et défis auxquels fait face leur famille homoparentale en général. Cela a permis également au chercheur d'avoir un meilleur aperçu de la dynamique du couple par l'observation des interactions qui s'établissaient entre eux lors des discussions. Par l'entremise de ces observations, on a aussi saisi comment le discours ou la présence d'un d'entre eux pouvait influencer l'autre. On l'a vu d'ailleurs lorsqu'on a abordé le thème des relations avec les familles d'origine. Ce thème a été traité dans les deux entretiens, car on voulait comparer le discours des participants lorsqu'ils parlaient de l'influence de leur famille immédiate et celle de leur partenaire sur la dynamique de leur relation et leur désir de fonder une famille.

Au cours de ces entretiens, on a discuté de leur vie quotidienne, de la répartition des tâches domestiques et des stratégies qu'ils ont adoptées pour s'y prendre. On a également abordé l'importance donnée au genre dans l'exercice de leur parentalité (présence féminine) et la conciliation famille-travail. Ensuite, on a entamé une discussion sur leurs impressions quant au processus d'adoption qu'ils ont suivi dans leur province, pour conclure avec leur point de vue sur les réalités et les défis que les familles homoparentales doivent affronter aujourd'hui tant au Canada qu'ailleurs. Ces entretiens ont duré en moyenne 85 minutes.

¹ Voir Annexe A pour consulter le guide d'entretien.

Leçons, avantages et limites

On a abordé les raisons pour lesquelles on a effectué ces deux types d'entrevues, il est désormais important de souligner certains avantages et certaines limites de cette approche. Tel que mentionné, le fait d'avoir mené ces deux types d'entretiens a permis d'aborder d'un côté des thèmes sensibles qui devaient être traités individuellement et d'un autre des thèmes qui prenaient tout leur sens dans la complémentarité du discours des partenaires. De plus, cela a permis de comparer les discours et les attitudes des participants face à leur expérience parentale ainsi que d'aborder des sujets qu'on n'avait pas eu l'occasion de traiter lors des entretiens individuels, par manque de temps ou parce que le thème avait été amené ultérieurement dans d'autres entretiens individuels.

Dans cette même logique, le laps de temps entre les entrevues individuelles et les entrevues de couple a permis tant au chercheur qu'aux participants de prendre le temps de réfléchir sur les thèmes abordés, ce qui a alimenté davantage les discussions lors des deuxièmes entrevues. Le fait d'avoir pris une pause entre la première et la deuxième entrevue a donné l'opportunité au chercheur de prendre ses distances par rapport au discours initial des participants et d'identifier des thèmes importants qui devaient être abordés à nouveau pour obtenir davantage de précisions. Ainsi, en ayant eu une période de « pause », qu'on qualifiera ici de « période de réflexion », on a réussi à adapter les thèmes desquels on avait besoin plus de détails afin de pouvoir les aborder en compagnie du partenaire lors du deuxième entretien.

L'espace de temps pris entre les deux entretiens a été en moyenne d'une semaine et demi. Même si cette période de réflexion a permis d'effectuer une meilleure analyse et de soulever d'autres questions, on a tout de même pris conscience du fait que la pause a pu jouer un effet

négligé chez des participants, les incitant ainsi à décrocher du projet. Il est arrivé dans deux cas que l'entrevue du couple (Tristan et David ainsi que Charles et Loïc) s'est produite un mois après les entrevues individuelles en raison des conflits d'horaires, auxquels on a dû s'adapter. Ceci a limité le déroulement de trois entrevues de couple, car les enfants dont la moyenne d'âge était de 3 ans se trouvaient parfois dans la même pièce lors de l'entrevue. Ceci distrayait donc les participants du sujet abordé. D'un autre côté, il est arrivé à deux reprises que le conjoint était dans une autre pièce avec les enfants, ce qui a pu avoir une incidence sur le niveau de confort et de validité dans les récits racontés par le participant (Tristan, David, Jean et Olivier).

Le fait que les entrevues aient eu lieu dans deux villes différentes a également eu une incidence dans leur déroulement puisque celles réalisées à Montréal ont dû se faire en deux fins de semaine. Durant la première fin de semaine, on a réalisé quatre entretiens individuels et la deuxième les deux avec les couples. Cela a pu avoir un effet négatif sur le niveau de concentration du chercheur surtout lors des premiers entretiens en raison de la quantité d'informations à traiter en un court laps de temps. Toutefois, on s'est assuré d'aborder les thèmes clés et de faire un retour au besoin lors des entretiens en couple la semaine suivante. Cette situation a touché deux couples : Jean et Olivier ainsi que Loïc et Charles dont on discutera un peu plus loin.

Méthode d'analyse

Nous avons effectué ces entretiens selon l'approche du récit de vie prenant ainsi appui sur le discours libre du participant. Ceci a permis de traiter de l'existence de chaque participant selon une approche autobiographique dans laquelle il raconte - et se raconte - ses expériences et processus à travers lesquels il est parvenu à définir son identité entre autres tant comme homme

homosexuel que comme père. Tel que Burrick (2010) le mentionne, l'analyse du récit est fondée sur l'étude de la temporalité appréhendée, non seulement à travers des événements historiques, des faits objectifs, mais également par le vécu de l'individu, ses représentations, ses affects et ses réflexions.

De plus, en abordant le récit du participant, on a mis en valeur son passé familial, ses relations avec son entourage (famille d'origine et amis) et ses expériences susceptibles de jouer un rôle clé dans sa définition de la paternité, la parentalité et la famille. On s'est servi du récit de vie en tant que méthode d'analyse puisque, en tant que forme de « recherche et construction de sens à partir de faits temporels personnels » (Pineau & Le Grand, dans Burrick, 2010), il permet de saisir comment le participant (se) raconte sa vie ou un fragment de sa vie dans le but d'explorer les formes et les significations des concepts touchant à sa paternité, sa famille et son homosexualité. On a aussi adopté cette approche, car à travers le partage de son existence et des moments importants l'ayant marquée, les opérations de biographisation du récit de vie permettent à l'individu « d'actualiser et de s'approprier subjectivement, non seulement les séquences, les programmes et les standards biographiques formalisés, mais aussi les gestes, les rituels, les comportements, les codes des mondes sociaux et d'appartenance » (Delory-Momberger, dans Burrick, 2010). Par l'entremise de cette approche, on a donc donné l'opportunité au participant de raconter son propre récit, tout en lui permettant de réfléchir sur lui-même et d'exercer un certain niveau de réflexivité vis-à-vis de son discours et des prénotions sur lesquelles il le base.

À travers le récit de vie du participant, l'analyse de son discours représente une méthode clé pour saisir les répertoires culturels représentant les imaginaires sociaux et les prescriptions sociales qui déterminent, entre autres, des rôles et des normes sociales ou culturelles qui régissent la paternité et la parentalité. En d'autres mots, en analysant les réponses des participants à l'égard de certains thèmes clés comme celui touchant à la définition de la paternité ou celui des relations avec la famille d'origine, on peut effectuer une analyse comparative et compréhensive des notions (normes) culturelles et sociales sur lesquelles ils se basent pour définir et mettre en œuvre leur rôle de père. Ainsi, à travers le codage de données et suite à l'analyse du discours de chaque participant, on a réussi à détecter des concordances ou des discordances dans les définitions que les participants donnaient. Ensuite, on a regroupé les informations pour formuler les conclusions et former les chapitres de cette thèse.

En effectuant l'analyse de discours, on a apporté une attention particulière à la temporalité du dialogue du participant. Ainsi, on s'est forcé de tenir en compte le temps dans lequel il s'exprimait pour différencier la partie récit, constitutive de l'identité narrative de l'interviewé, du discours qui lui, fait référence à l'interaction dans un présent partagé (Varro, 2009). D'un côté, cette façon de faire a permis de mettre en évidence l'état de réflexion du participant par rapport aux thèmes abordés et sa manière de les concevoir au fur et à mesure qu'il les racontait. D'un autre, celle-ci a permis de saisir la manière dont l'individu se racontait lui-même à travers son discours en abordant diverses étapes et moments importants de son existence.

En apportant une attention particulière à la temporalité du dialogue, le récit se reflétait dans la construction d'une réalité chronologique abordant les événements passés qui racontent l'histoire du participant jusqu'au moment présent partagé lors de l'entretien (Varro, 2009). De

cette manière, les participants racontaient, par exemple, comment leur conception et leur désir de paternité ont changé au fil du temps en raison d'évènements marquants ou des relations (familles, partenaire(s), amis, enfants) qui y ont joué un rôle clé. D'un autre côté, le discours, lui, a été reflété par la manière dont le participant racontait son récit lors de l'entretien. C'est donc en distinguant le récit du discours qu'on est parvenu à étudier les processus, relations et évènements qui ont influencé le participant dans sa conception de la paternité, l'exercice de la parentalité et de la dynamique familiale. Par exemple, l'influence de la perception du genre dans la définition des rôles parentaux, l'effet des relations avec autrui (amis et familles) dans la dynamique du couple parental, l'effet de l'arrivée de l'enfant dans la dynamique du couple ainsi que l'influence de l'occupation professionnelle des pères sur la répartition des tâches domestiques et la relation avec leurs enfants. Ainsi, cette analyse a permis de comprendre comment le participant aborde son propre cheminement en lien avec sa paternité et son homosexualité, qui pour certains représentent des réalités contradictoires.

Pour étoffer cette analyse, on a également étudié le contenu du discours dont la communication est la principale composante faisant part du processus de formation des représentations sociales (Moscovici, 1976, dans Negura, 2006) telles que la paternité, la maternité et les rôles qui y sont associés. Ainsi, c'est à travers les représentations données à la paternité par les participants qu'on a pu faire sens de la diversité des repères qui leur servent d'appui dans l'exercice de leur paternité. Ces repères prenant leur forme grâce à leurs expériences et aux balises culturelles et sociales avec lesquelles ils ont grandi.

En effectuant l'analyse du contenu du récit et du discours des participants, on a tenu en compte trois types d'éléments qui le composent; c'est-à-dire les opinions, les attitudes et les stéréotypes, chacun relevant d'informations uniques et d'une technique d'analyse spécifique (Moscovici, 1976, dans Negura, 2006). En procédant ainsi, on a mis en valeur les éléments sémantiques du discours en reformulant et catégorisant le contenu selon les idées du participant, ce qui a permis de saisir ses opinions par rapport au sujet abordé. Ensuite, par l'entremise de l'interaction directe avec le participant et par l'analyse de son discours, on a décelé les orientations affectives (attitudes) de ce dernier par rapport au thème. On verra plus loin que la connotation évaluative représentée par la direction et l'intensité du discours du participant a permis de mieux étudier son positionnement face à certaines réalités des homosexuels et des familles homoparentales. Par exemple, plusieurs ont exprimé un sentiment de mépris ou d'incompréhension face aux couples et/ou pères célibataires qui fondent leur famille à travers la gestation pour autrui (mères porteuses). En effet, pour certains d'entre eux, ce choix est un reflet d'égoïsme et de valorisation du biologique sur le social qui selon Tom, un des participants à cette recherche, « nuit à la beauté d'aider les enfants dans le besoin ». En dernier lieu, l'analyse des stéréotypes a permis d'étudier le degré de généralité de opinions des participants ainsi que leur niveau d'acceptation et/ou de rejet de celles des groupes avec lesquels ils doivent interagir dans leur quotidien. On a ainsi réussi à saisir les façons dont ces pères « adoptent », « s'approprient » et/ou « manipulent » ce qui est prescrit par la société au sujet de la famille, la parentalité et la paternité pour les appliquer à leur réalité.

Bref, c'est à grâce à cette approche analytique qu'on est parvenu à saisir non seulement comment les participants conçoivent la paternité, la parentalité et la manière dont ils les intègrent dans leur quotidien, mais aussi de voir comment ils font part de leur parcours de vie, de leur

expériences et leur vision des « normes » qui définissent la paternité et la parentalité aujourd'hui.

Méthode et critères de recrutement

Afin de mener cette recherche dix (10) participants ont été recrutés, donc cinq (5) couples homosexuels dont les partenaires sont des hommes. Le nombre d'individus ayant participé à cette recherche est justifié par sa nature qualitative, qui ne vise pas à obtenir une représentativité en termes quantité, mais plutôt une représentativité de qualité, basée sur la variété et la richesse des informations obtenues à travers les entretiens (individuels et en couple).

Pour pouvoir participer, les couples devaient habiter ensemble avec leur(s) enfant(s) et être mariés, en union civile ou en union de fait. Ils devaient avoir au moins un enfant adopté ou avoir un statut de famille d'accueil depuis un an, et ce dans le contexte de leur union. Tel qu'on l'a mentionné précédemment, on a choisi de se limiter à l'adoption, alors que, dans le cadre de l'homoparentalité, on peut faire appel à divers processus pour fonder une famille : par adoption, par procréation médicalement assistée (en ce cas, la gestation pour autrui), par recomposition familiale après une union hétérosexuelle ou par projet de coparentalité. Ainsi, puisqu'il existe des différences importantes dans chacun de ces processus, les procédés par lesquels la paternité est définie risquent aussi de différer.

Dans des couples gais qui vivent une recomposition familiale, on voit que, dans ce cas, l'un des partenaires a eu l'opportunité de vivre son expérience parentale depuis plus longtemps que son partenaire. Par conséquent, puisqu'il a déjà une conception établie de la paternité, il peut influencer son partenaire ou lui imposer (consciemment ou pas) sa vision, ne lui laissant pas la

chance de créer la sienne par lui-même. De plus, il se peut que l'enfant ne reconnaisse pas le statut de son « autre père » ou père non-génétique, ce qui peut avoir un impact sur la conception de la paternité de ce dernier.

D'un autre côté, lorsqu'on met en perspective l'adoption et la gestation pour autrui, on observe l'importance du lien génétique de l'enfant aux parents (d'un moins à l'un des parents). Ceci permet de voir comment pour certains individus, il est très important que l'enfant soit génétiquement lié à eux et que, sans ce lien, l'attachement à l'enfant serait différent, sinon moindre. Dans ce cas, ce n'est pas nécessairement l'enfant qui ne reconnaît pas le statut de son « autre père » ou père non-génétique, mais plutôt ce dernier qui ne reconnaît pas le statut de l'enfant ; ce qui a bien sûr un impact sur la conception de la paternité.

Enfin, ce qui a trait à la coparentalité, celle-ci consiste au cas où l'État reconnaît les droits parentaux de plus de deux parents sur un même enfant et donc qui reconnaît le projet parental de plus de deux adultes désirant fonder une famille ensemble. Dans le cas des familles homoparentales avec deux pères par exemple, deux hommes se lancent ensemble dans une famille bi-parentale avec l'aide d'une femme qui, elle, peut être célibataire ou en couple avec une femme. Cependant, la reconnaissance légale de ces structures familiales au Canada est encore sous étude. On retrouve seulement quelques cas particuliers en Ontario et en Colombie-Britannique où l'on a reconnu le statut du troisième et parfois du quatrième parent.

Distribution de l'échantillon :

La distribution géographique de l'échantillon a changé au cours du processus de recrutement. Au début de l'enquête, on s'était limité à la région de l'Outaouais avec des pères ayant adopté leur(s) enfant(s) au Québec. Cette délimitation géographique se basait sur l'aspect de la faisabilité (contraintes de temps et d'espace), ainsi que sur le fait que les lois régissant la filiation et l'adoption au Canada relèvent de l'autorité provinciale. Toutefois, en mettant en œuvre le processus de recrutement, on s'est rendu compte de la difficulté que cette limitation géographique représentait au niveau du nombre de participants intéressés à la recherche. Vu le manque de réseaux de support pour les familles homoparentales dans la région de l'Outaouais, on a décidé d'étendre les limites géographiques aux villes d'Ottawa et de Montréal.

En plus des contraintes de temps et de déplacement, on a pris en considération l'impact que ce changement avait sur l'uniformité de l'échantillon. Les critères de sélection face aux lieux de résidence du couple (Ontario/Québec) et d'adoption ont été pris en compte dans l'analyse des données. Le choix de rencontrer des pères ayant adopté dans d'autres provinces que le Québec a permis de comparer les processus d'adoption variables entre elles. Cela a également permis de mettre en valeur la diversité des parcours et des expériences vécues. Bref, c'est en procédant ainsi qu'on a recruté les 10 participants de cette recherche, tous provenant de pays et de provinces distinctes, mais avec des traits communs : ils vivent tous à Ottawa et à Montréal, ils ont tous adopté leurs enfants ensemble et ont adopté soit Québec, en Ontario ou en Colombie-Britannique.

Recrutement

Pour recruter nos participants, on s'y est pris de trois manières. D'abord, on est entré en contact avec un organisme non-gouvernemental donnant des services d'appui aux individus de la communauté LGBTQ basé à Ottawa, *Capital Pride*. Cet organisme à but non lucratif a comme objectif de « créer un environnement de promotion et d'éducation, en plus d'établir une communauté “arc-en-ciel” forte et dynamique au sein de la région de la capitale nationale » (*Capital Pride*, 2015). Le contact une fois établi, on a transmis la fiche de recrutement qui comprenait une courte description de la recherche, ses objectifs, les critères de recrutement ainsi que l'information pour entre en contact avec le chercheur. Suite à la diffusion de cette fiche par l'organisme à ses membres, deux (2) couples sont entrés en contact : Tristan et David ainsi que Harry et Tom.

Ensuite, le chercheur a partagé avec son réseau académique cette même fiche de recrutement et un autre couple, Jaime et Jason, a démontré son intérêt à participer. Enfin, a été abordée la Coalition de Familles LGBT du Québec dont le siège social se trouve à Montréal. Cette organisation a été fondée en 1998 après la fusion de deux organismes à but non lucratif : l'Association des Mères lesbiennes du Québec (AML) et le Groupe Papa-Daddy. Elle travaille en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux et les médias dans le but d'accroître la reconnaissance légale et sociale des familles avec parents lesbiens, gais, bisexuels et transsexuels. De plus, elle vise à faire augmenter la visibilité des familles homoparentales et d'améliorer les connaissances du public face à la leur réalité. Elle veille aussi au développement de ressources pouvant être utilisées dans les écoles, les autres organismes communautaires ou les services sociaux afin de sensibiliser le public. Après avoir discuté avec la personne ressource de

cette organisation, la fiche de recrutement a été transmise à ses membres par l'entremise de leur compte Facebook et lors de l'assemblée mensuelle du mois d'août 2014. Par la suite, deux (2) couples sont entrés en contact : Loïc et Charles ainsi que Jean et Olivier. À cette fin, on s'est déplacé jusqu'à Montréal pour réaliser les entretiens avec les participants dont les entrevues se sont déroulées en deux fins de semaine.

Finalement, en ce qui a trait au respect de la confidentialité et de la protection de l'identité des participants, on a demandé à chaque individu de remplir un formulaire de consentement décrivant ses implications dans la recherche. Ce même document expliquait également l'engagement du chercheur à respecter l'intégrité de chacun des participants. Ainsi, on s'est assuré dès le début de chaque entretien que le participant était conscient de ses engagements et des risques que sa collaboration dans cette recherche impliquait. De plus, par l'entremise de ce même document, on a tenté de rassurer le participant afin de lui permettre de partager ses expériences avec plus d'aisance. Il ne faut toutefois pas oublier que le dialogue « pré-entretien » ayant été établi par via courriel électronique avec tous les participants a permis au chercheur d'expliquer à chaque participant ses objectifs, engagements et risques. Ceci a ainsi joué un rôle clé dans le niveau d'implication du participant au cours de l'entretien. En procédant ainsi, on a voulu s'assurer que le participant comprenait les raisons pour lesquelles on menait cette recherche ainsi que le processus à travers lequel on allait tirer des conclusions. Pour conclure cette section, on voudrait mentionner le fait que l'intérêt de cette recherche s'est limité aux pères et non à leurs enfants. Par conséquent, lorsqu'on aborde l'aspect de la dynamique des rôles au foyer, on ne les obtient que de la perspective des adultes qui ne forment qu'une partie de la cellule familiale dans ce cas. C'est en raison des limitations éthiques ainsi que du thème principal

de la recherche qu'on a pris la décision de ne pas consulter les enfants qui, de toute manière, sont, pour la plupart, âgés de moins de cinq (5) ans.

Profil des participants

On a déjà mentionné qu'on a dû ajuster nos critères de participation en ce qui a trait à la délimitation géographique (i.e. lieu de résidence des participants) de cette recherche. Ainsi, on a recruté des couples vivant à Ottawa et à Montréal dont trois (3) avaient adopté leurs enfants au Québec, un (1) en Ontario et un (1) en Colombie-Britannique. Ceci a enrichi la diversité de l'échantillon tant au niveau ethnique que professionnel et même économique (voir tableau à la page suivante). On verra un peu plus loin les profils des participants ainsi qu'un court descriptif de la relation avec leur conjoint. Or, avant de s'y rendre, voici quelques données auxquelles on fera référence plus loin dans l'analyse:

- Nombre total de participants : 10 hommes (i.e. 5 couples)

Tableau de données sociodémographiques

	Couple 1 Jaime / Jason	Couple 2 Tristan / David	Couple 3 Harry / Tom	Couple 4 Charles / Loïc	Couple 5 Olivier / Jean
Lieu de naissance	Mexique / Québec	Ontario / Québec	Ontario / Colombie-Britannique	Mexique / Colombie-Britannique	Québec / France
Âge lors de l'entretien	36 / 36	34 / 33	49 / 48	41 / 46	41 / 39
Âge lors de la sortie du placard	30 / 24	30 / 24	26 / 26	30 / 22	16 / 25
Âge lors de l'adoption du 1^{er} enfant	33 / 33	30 / 29	35 / 34	34 / 39	39 / 37
Lieu de résidence actuel	Ottawa, ON	Ottawa, ON	Ottawa, ON	Montréal, Qc	Montréal, Qc
Province d'adoption	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Québec	Québec
Nombre d'enfants	1	3	2	2	2
Sexe des enfants	1 H	1 H, 2 F**	1 H, 1 F	1 H, 1 F	1 H, 1 F
État civil	Marié	Marié	Union de fait	Marié	Marié
Niveau de scolarité	Maitrise / Maitrise	Maitrise / Baccalauréat	Maitrise / Doctorat	Baccalauréat / Maitrise	Maitrise/ Doctorat
Profession	Gestionnaire de banque / Cadre dans la fonction publique fédérale	Enseignant / Gestionnaire dans la fonction publique fédérale	Diplomate canadien / médecin spécialisé	Designer de modes / professionnel en communications	Cadre dans une ONG / Gestionnaire dans la fonction publique fédérale
Revenu familial	+100.000\$	+100.000\$	+100.000\$	+100.000\$	+100.000\$

**H = Homme, F= Femme

Maintenant qu'on a effectué un survol statistique des données obtenues à travers les entretiens, voici un aperçu des couples ayant participé à cette enquête.

Jaime et Jason

Jaime est originaire du Mexique et Jason est né à Montréal, mais de descendance italienne (2^{ème} génération). Jaime a migré au Canada au début des années 2000 pour parfaire son cheminement académique et vivre son homosexualité. Il est aujourd'hui gestionnaire d'une institution financière. En ce qui concerne Jason, il a vécu toute sa vie à Montréal et a été élevé par une famille, selon lui, « très traditionnelle ». Il a vécu quelques mois en Italie pendant ses études universitaires afin de parvenir à accepter son homosexualité. En ce qui concerne sa profession, il est cadre au sein du gouvernement fédéral.

Ils se sont rencontrés en 2002, ont aménagé ensemble en 2004 et se sont mariés en 2006. Les deux habitaient à Montréal, mais ont déménagé à Ottawa à la fin de 2013 peu après l'adoption officielle de leur fils qui a eu lieu au Québec. Ils ont décidé de se relocaliser à Ottawa suite à une promotion d'emploi pour Jason. Dans leur cas, le processus d'adoption s'est fait à partir de la banque mixte (adoption publique) et a duré cinq (5) ans dont deux (2) en tant que famille d'accueil. Ils ont voulu fonder une famille parce qu'ils voulaient prendre soin d'un enfant dans le besoin.

Tristan et David

Tristan est un franco-ontarien né à Ottawa; David est de descendance autochtone, né à Chicoutimi, Québec. Ce dernier a déménagé à Toronto à l'âge de six (6) ans avec sa mère suite au divorce de ses parents pour finalement s'installer à Ottawa afin poursuivre ses études. Il est aujourd'hui gestionnaire au sein du gouvernement fédéral. Tristan, lui, est enseignant dans une école secondaire.

Ils se sont rencontrés en 2006 à Ottawa et se sont mariés en 2010. Ils ont adopté trois enfants : un garçon de descendance autochtone et deux filles qui ont la même mère biologique, mais un père biologique différent. Les trois enfants ont été adoptés à Ottawa à une année d'intervalle chacun (2010 pour le garçon, 2011 et 2012 pour les filles) par l'entremise du Centre d'aide à l'enfance (adoption publique). Leur situation est particulière : normalement en Ontario, les parents doivent attendre une période de trois ans avant de pouvoir adopter à nouveau ; or, puisque leur garçon et leur première fille avaient vécu ensemble dans la même famille d'accueil, les services sociaux ont fait une exception. Un an après, ils ont adopté leur troisième enfant suite à un appel du Centre d'aide à l'enfance voulant leur demander s'ils étaient intéressés à adopter la sœur biologique de leur première fille.

Harry et Tom

Harry et Tom sont tous les deux anglophones. Harry est originaire de Toronto où il a grandi pour ensuite déménager à Vancouver pour poursuivre ses études en médecine. Il est aujourd'hui médecin spécialisé. Tom est né à Vancouver et a vécu deux ans aux États-Unis lors de ses études. Il est aujourd'hui diplomate pour le gouvernement fédéral. Ils se sont rencontrés en 1991 à l'âge de 26 ans à Vancouver. Cela fait 23 ans qu'ils sont en relation dont 19 en tant que partenaires en union de fait. Ils ont volontairement pris la décision de ne pas se marier. Les deux habitent aujourd'hui à Ottawa après plusieurs années de déplacement à l'étranger en raison de l'emploi de Tom.

Ces deux individus ont envisagé de fonder une famille en 1999 et ont entamé le processus d'adoption à Vancouver. Ils ont adopté leur fils en 2000 et leur fille en 2004, les deux en Colombie-Britannique (adoption privée). Les deux enfants sont aujourd'hui âgés de 15 et 11 ans.

D'ailleurs, ils ont été parmi les premiers homosexuels à avoir adopté en tant que couple en Colombie-Britannique. On verra plus loin dans l'analyse que leur expérience parentale a été particulière en raison de la nouveauté du statut légal qui leur a été attribué suite au changement de la loi.

Charles et Loïc

Charles est originaire du Mexique et Loïc, lui, de la Colombie-Britannique. Le premier a vécu sa jeunesse au Mexique pour ensuite déménager à Paris pour apprendre le français et poursuivre ses études en mode. Il est aujourd'hui créateur de mode indépendant à Montréal. En ce qui a trait à Loïc, il a grandi à Vancouver et a vécu à Montréal pendant ses études universitaires. Il travaille aujourd'hui dans domaine des communications à Montréal et travaille également au sein de la Coalition de familles LGBT du Québec.

Les deux se sont rencontrés en 2001 lors d'un séjour de Loïc à Paris dans le cadre d'une conférence. En 2002, Charles a migré au Canada pour rejoindre son partenaire à Montréal où ils habitent depuis. C'est en 2009 qu'ils ont décidé de se marier. Aujourd'hui, ils ont un garçon de 11 ans et une fille de 6 ans, les deux d'origine haïtienne. Leur garçon a été adopté en 2010 et leur fille est toujours dans le processus d'adoption. Les deux adoptions se sont déroulées à travers la banque mixte au Québec.

Olivier et Jean

Olivier est originaire de Montréal où il a vécu jusqu'à la fin de ses études universitaires. Il a ensuite déménagé à Magog (Québec) pour exercer sa profession en tant qu'ingénieur forestier. Il travaille aujourd'hui à Montréal dans un organisme non gouvernemental dans le domaine

forestier en tant que cadre. Pour ce qui est de Jean, il est originaire de la France. Il a vécu en Angleterre et au Nouveau-Brunswick avant de s'installer à Montréal en 1999. Il a effectué ses études universitaires en génie chimique et travaille aujourd'hui au sein du gouvernement fédéral.

Ils se sont rencontrés en 2000 grâce à un site de rencontres. Un an après leur rencontre, Olivier a décidé de s'installer à Montréal pour aménager avec Jean. Ils ont ensuite vécu en union de fait pour enfin se marier à l'été 2014. Ils ont entrepris les démarches d'adoption par l'entremise de la banque mixte au Québec. En 2011 pour leur premier enfant aujourd'hui âgé de 4 ans et qui a été légalement adopté au printemps 2014. En 2013, pour leur fille âgée de 2 ans et légalement adoptée à l'automne 2014. Bien que les deux enfants soient tous les deux d'origine jamaïcaine, ils ne sont pas liés biologiquement.

Réflexivité du chercheur

Lorsque j'ai entrepris ma réflexion au sujet de l'approche que j'allais utiliser pour effectuer mes entretiens, j'ai choisi de partager avec chacun des participants les intérêts sociologiques et les intérêts personnels qui m'ont poussé à mener cette recherche. En tant qu'homme homosexuel, j'ai voulu dévoiler aux participants mon homosexualité afin de tenter d'établir un contact plus « personnalisé » avec chacun d'entre eux et d'assurer leur confort - en abaissant la tension et le stress pendant les entretiens – ainsi que pour lui permettre de s'exprimer avec plus de liberté sachant que la personne qui l'écoute peut jusqu'à un certain point s'identifier à ses expériences. Bien que je n'aie pas vécu de situation inconfortable lors des entretiens en agissant ainsi, c'est ma réflexion en tant que chercheur qui s'exerce dans mon interprétation, éventuellement non partagée par tous les participants.

Exercer ma réflexivité en tant que chercheur, tant au niveau de mon sujet de recherche qu'au niveau des méthodes, m'a permis de me distancier et de déconstruire jusqu'à un certain point mes prénotions entourant la famille, la paternité et la définition des rôles dans le foyer familial. En agissant ainsi, j'ai donc dû exercer un effort constant pour prendre du recul face au discours des participants et adopter un point de vue critique sur ma démarche afin d'accroître les chances d'une meilleure interprétation sociologique.

En prenant conscience de mon positionnement par rapport au thème et des motivations qui m'ont encouragé à mener cette enquête, j'ai tenté d'établir un certain niveau de transparence auprès des participants. J'ai donc partagé avec eux, que, en tant que jeune adulte homosexuel, j'étais curieux des réalités des pères gais, car moi-même je voulais en devenir un. De plus, j'ai discuté avec eux du fait que très peu de littérature sociologique existait sur le sujet de la paternité des hommes gais au Canada et qu'il était important que la société les comprenne sous une optique autre que celle de la psychologie par exemple.

CHAPITRE 3

Portrait des droits des homosexuels : statut civil et parentalité

Depuis le début de la seconde modernité, une grande partie des sociétés « occidentales » ont mis de l'avant la question des droits universels portée par plusieurs mouvements de revendication de droits et de libertés. Cette tendance a ainsi bouleversé la perception sociale des concepts d'égalité et de justice. Cette lutte a d'abord commencé en tant que lutte des droits de l'Homme dans le but de dénoncer les inégalités à la source de divers problèmes sociaux, économiques et politiques. Cette lutte s'est ensuite traduite par la quête de l'égalité hommes-femmes qui a engendré comme résultat, entre autres, la reconnaissance du statut de la femme en tant qu'individu, son droit à disposer de son corps et son droit à demander le divorce. C'est en parallèle qu'on a assisté à d'autres types de luttes pour l'égalité comme celle des minorités ethniques et celles des homosexuels.

Ainsi, bien que les origines des groupes ayant lutté pour ces causes aient été de nature distincte, ils ont tout de même eu une mission commune : celle de revendiquer les droits des individus qu'ils représentent afin qu'ils puissent être considérés comme des « égaux » vis-à-vis du groupe dominant. Pour Sébastien Chauvin (2005), la « collaboration » ou « mission commune » qui a pu être établie entre le mouvement féministe et le mouvement homosexuel a été le résultat de trois conditions : leur coexistence dans une même période de temps et dans un même lieu géographique, leur discours général commun revendiquant la reconnaissance de leurs droits et le partage de deux composantes touchant à la « sexualité » et à la « vie privée ».

Puisque la question de l'homosexualité est devenue une plate-forme importante de revendications pour l'égalité ayant marqué la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, elle a forcé un changement significatif au niveau de l'acceptation sociale et politique de ce groupe d'individus. On l'a vu d'abord par la décriminalisation et la démedicalisation de l'homosexualité pour ensuite aboutir, quelques décennies plus tard et malgré de désaccords au sein même de la communauté homosexuelle, à la légalisation du mariage entre deux personnes de même sexe et à la reconnaissance légale des familles homoparentales.

Comme l'objet de cette recherche est d'étudier les perceptions de la paternité par les pères homosexuels, la définition et la dynamique des rôles dans leur foyer familial ainsi qu'aux réalités et défis de leur quotidien, afin de saisir comment ces hommes sont arrivés à devenir pères, on suggère de commencer par tracer un portrait global des lois qui leur ont permis d'accéder à la parentalité. C'est ainsi qu'au cours de ce chapitre, on va se pencher sur les désaccords qui ont pris sources dans l'opposition entre la « culture gaie » et le « familiarisme » de l'homosexualité ainsi que sur la question de l'avènement du mariage homosexuel et l'union civile.

De la « culture gaie » vers le « familiarisme » de l'homosexualité

Même si on a assisté à une reconnaissance progressive des droits des homosexuels, elle ne s'est pas produite sans des débats au sein de la communauté elle-même. En effet, puisque dans le dernier quart du vingtième siècle, le mouvement homosexuel se battait principalement pour la décriminalisation de l'homosexualité et la reconnaissance d'un « mode de vie » ou d'une culture remettant en question le pouvoir patriarcal dans la société, l'avènement de revendications du droit de la famille ou « familiarisme » de l'homosexualité aux débuts du

21^{ème} siècle, a été source de fortes critiques par certains membres au sein du mouvement (on verra au cours du chapitre 5 comment ceci a affecté les participants de cette enquête).

On a vu ainsi que la lutte commune entre le mouvement de libération féministe et le mouvement de libération des homosexuels a pu avoir lieu grâce aux trois conditions que Chauvin mentionne. C'est grâce aux revendications de l'« autonomie » et l'existence individuelle des individus concernés que ces deux mouvements ont pu mener de l'avant leur propre lutte, s'entraïdant à tour de rôle. À titre d'exemple, le mouvement féministe des années soixante et soixante-dix a joué un rôle crucial dans la rupture avec le modèle « nucléaire » de la famille et à la reconnaissance de la femme en tant qu'individu autonome. Le mouvement homosexuel a contribué à la validation de cette revendication en mettant en cause le culte aberrant de la virilité qui instrumentalisait la femme en tant qu'objet utile à un homme pour s'imposer à d'autres mâles (Chauvin, 2005 : 117). Ce faisant, puisque l'homosexuel ne pouvait pas être libre sans que la cellule familiale et la société patriarcale ne soient « abolies » (Chauvin, 2005 : 118), les revendications remettant en question la structure familiale et la reconnaissance individuelle en dehors de l'accomplissement de la parentalité ont permis la « validation » du « mode de vie homosexuel » au sein de la communauté homosexuelle de la fin du 20^{ème} siècle.

Au fur et à mesure que les luttes étaient « gagnées », d'autres revendications faisaient surface. C'est ainsi que lors de la deuxième vague du mouvement homosexuel aux débuts du 21^{ème} siècle, on a assisté à de nouvelles réclamations qui ont donné lieu à la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe et celle des familles homoparentales. Ceci a été possible grâce à la « mutation » du sexe, du genre et de la sexualité qui a eu lieu au cours des cinq dernières décennies (Chauvin, 2005). Plus particulièrement, c'est grâce à la « multiplication des

genres » et à la fluidité des catégories que l'autonomie de la « sexualité » et du « genre » par rapport au « sexe » a pu être atteinte. Ceci s'est ainsi reflété dans un questionnement des rôles de genre dans la société et dans la famille, ouvrant ainsi la porte aux revendications vers la reconnaissance des unions homosexuelles et l'homoparentalité. À cet égard, Chauvin fait remarquer que c'est aussi en raison de la crise humanitaire causée par le VIH/SIDA que les revendications vers la reconnaissance juridique des unions du même sexe a pris de l'essor; ce qui a mis davantage une connotation négative du « mode de vie homosexuel » et « libertin » et a encouragé l'avènement du « familiarisme » de l'homosexualité.

Aujourd'hui, les désaccords causés par ces deux « paradoxes » (c.à.d. le mode de vie homosexuel et l'homoparentalité) sont toujours présents au sein de la communauté homosexuelle. Il s'agirait d'une lutte inter-générationnelle entre les homosexuels de « la première vague du mouvement » (années 1970) et ceux de la « deuxième vague » (fin des années 1990) dénonçant ainsi le « familiarisme » ou l'« hétérosexualisation » de l'homosexualité à travers la revendication des « droits au couple » de même sexe, d'accéder au mariage et de fonder une famille.

Le mariage et autres types d'union

Le thème de la reconnaissance légale des unions homosexuelles a alimenté et alimente toujours des débats au sein de certaines sociétés occidentales, puisqu'il remet en question la définition du mariage limitée à un contexte hétérosexuel. C'est dans l'expansion de ce questionnement qu'on a assisté à la création de nouvelles lois et normes qui régissent le mariage permettant ainsi aux gais et aux lesbiennes d'obtenir des droits et responsabilités similaires aux couples hétérosexuels mariés, tel qu'on peut le voir avec l'union civile au Québec. Ainsi, en ce

qui concerne l'accès au mariage par les couples de même sexe, les changements ont d'abord débuté aux Pays-Bas en 2001 pour ensuite se poursuivre dans plusieurs autres pays – la Belgique, le Canada, l'Espagne, l'Afrique du Sud, la Norvège, la Suède, le Portugal, l'Islande, l'Argentine, le Danemark, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, le Brésil, la France et l'Angleterre. En mai 2015, l'Irlande est devenue le dernier pays européen à avoir reconnu le mariage entre deux personnes de même sexe - ce cas étant unique puisqu'une loi de ce type a été ratifiée par voie référendaire. En juin 2015, la Cour Suprême des États-Unis a permis à ce pays de franchir une étape importante en invalidant les lois de certains États opposés aux mariages entre individus homosexuels.

Dans ce contexte, même si de plus en plus de pays reconnaissent aujourd'hui le mariage entre deux personnes de même sexe, certains, sans changer sa définition, ont adopté une forme alternative, l'union civile ou un partenariat enregistré pour les couples homosexuels et/ou hétérosexuels. C'est le cas du Chili, de l'Australie et de l'Allemagne. Dans certains États, comme au Québec et au Canada, les couples homosexuels, comme les couples hétérosexuels, peuvent opter pour le mariage ou par l'union civile.

Au Canada, en 1999, la Cour Suprême a reconnu que les couples de même sexe pouvaient désormais accéder aux mêmes droits et responsabilités que les couples hétérosexuels en ce qui concerne les droits sociaux, tels que les régimes de pension, assurance vie, pension alimentaire en cas de séparation, etc. Cette décision a marqué le point de départ d'une série de discussions et de débats qui ont poussé les gouvernements provinciaux et par la suite le fédéral à revoir le mariage, sa définition et ses paramètres.

C'est en 2005, avec le projet de loi C-38, que le Canada est devenu officiellement le cinquième pays à reconnaître légalement le mariage entre deux individus de même sexe ; loi qui s'est imposée aux décisions provinciales. Cette décision est le résultat d'une série de précédents établis par la Cour Suprême du Canada, mais aussi de certaines provinces qui ont, par la suite, poussé le gouvernement fédéral à revoir la définition du mariage, celle-ci relevant de sa juridiction.

En effet, c'est la cour du Québec qui, en 1999, a été la première province à toucher à la question sur la reconnaissance des unions de fait homosexuelles, suivie par l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui ont par la suite entrepris cette même initiative. Le Québec est devenu ainsi la première province à instaurer un système juridique pouvant donner aux couples homosexuels des droits semblables aux couples hétérosexuels mariés. En effet, c'est en 2002, que le Québec a mis en place l'union civile; une nouvelle alternative conçue, selon le gouvernement du Québec, au bénéfice des couples tant homosexuels qu'hétérosexuels souhaitant s'engager publiquement à faire vie commune et à respecter les droits et les obligations qui s'y rattachent. Pendant cette même période de temps, l'Ontario et la Colombie-Britannique se sont essentiellement concentrés sur l'élargissement de la définition du mariage.

Au Québec, les droits et obligations qui découlent de l'union civile sont les mêmes que ceux qui résultent du mariage, sinon à propos de l'âge requis, du processus de dissolution et de leur validité à l'étranger (Ministère de la Justice du Québec, 2002). Ainsi, cette nouvelle forme d'union a établi un précédent donnant aux couples homosexuels non seulement l'opportunité de valider leur relation tant au niveau social que juridique, mais aussi une possibilité de fonder une

famille puisque cette loi touchait également les normes sur la filiation². À cet égard, il faut tout de même mentionner qu'à ce moment-là et en parallèle à l'union civile, l'Ontario et la Colombie-Britannique reconnaissaient aussi les unions de fait (Common Law). Or, au Québec, la reconnaissance de l'union de fait se limitait seulement qu'à certains des aspects de cette dernière dont les impôts et la filiation établie par deux parents en union de fait, par exemple. Cependant, ce type d'union ne donnait et, dans certains cas, ne donne toujours pas les mêmes protections légales et financières qu'offre l'institution du mariage ou l'union civile. Toujours selon cette optique, les différences des cadres légaux entre le Québec (droit civil) et le reste du Canada (Common Law) ont probablement aussi joué un rôle clé dans la concrétisation des lois ayant permis aux couples de même sexe d'obtenir cette protection concernant leur union.

À cet égard, il faut tout de même mentionner qu'à ce moment-là et en parallèle à l'union civile, l'Ontario et la Colombie-Britannique reconnaissaient aussi les unions de fait (Common Law), alors qu'au Québec, la reconnaissance de l'union de fait se limitait seulement, jusqu'à présent, à certains de ses aspects, par exemple, l'impôt, mais non le partage du patrimoine familial ou l'octroi d'une pension alimentaire pour le partenaire. Les différences des cadres légaux entre le Québec (droit civil) et le reste du Canada (Common Law) ont aussi joué un rôle clé dans la concrétisation des lois ayant permis aux couples de même sexe d'obtenir cette protection concernant leur union.

² Dans cette analyse on abordera la filiation comme étant une institution d'ordre publique qui fixe une place généalogique à chaque individu selon sa génération (Déchaux, 2007).

L'adoption

En ce qui concerne l'accès à la parentalité par les couples homosexuels, plusieurs lois ont été redéfinies ou mises en place afin de leur permettre de fonder une famille. Ce sont les lois régulant la filiation, comme celle adoptée au Québec en 2002, qui ont permis aux homosexuels de devenir parents, entre autres, à travers l'adoption.

Or, les normes régissant l'adoption ne sont pas toujours équivalentes en termes de droits et responsabilités dans les divers pays, ni non plus dans les diverses provinces canadiennes. Dans ce contexte, les lois définissant les normes de l'adoption ou toute autre forme de reconnaissance de l'autorité parentale des couples homosexuels varient grandement, ce qui représente un défi majeur en ce qui a trait à la mobilité des familles homoparentales.

Insistons sur le fait que le Canada est un des pays dont les lois établissant les normes de filiation sont régulées par les gouvernements provinciaux. Ainsi, lorsqu'on traite du droit de la famille au Canada, on se réfère en fait à plusieurs types de juridictions qui dans leur ensemble possèdent les mêmes caractéristiques, mais qui comportent aussi des particularités propres à chacune (Code civil vs. *Common Law*). Ce sont ces différences qui font en sorte que le droit parental s'exerce de manières distinctes dans chaque province et ce, que ce soit au niveau de l'adoption, de la procréation assistée ou de la gestation pour autrui. À cet effet, on verra que les normes concernant l'adoption au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique possèdent des composantes uniques qui suivent les logiques du droit civil au Québec et de la *Common Law* dans le reste du Canada.

Au Québec :

Selon le Code Civil du Québec, il existe quatre types d'adoption : l'adoption par consentement général, l'adoption par consentement spécial, l'adoption par déclaration en adoptabilité et l'adoption internationale. La première est l'adoption d'un enfant dont les parents biologiques ont consenti à son adoption, celle-ci se faisant par l'entremise d'un Centre jeunesse où les directeurs de la protection de la jeunesse choisissent les familles adoptantes. L'adoption par consentement spécial consiste à l'adoption de l'enfant du conjoint ou d'un proche parent. Dans ces deux cas, la Chambre de la jeunesse rend une ordonnance de placement transférant l'autorité parentale à la personne ou aux personnes adoptant l'enfant ; cette ordonnance est normalement suivie d'un jugement d'adoption. Pour que le jugement soit rendu, il faut que les parents biologiques aient consenti à l'adoption puisque c'est la seule façon de redéfinir le lien de filiation. Dans l'éventualité où l'un des parents est décédé ou s'il a perdu son autorité parentale, le consentement de l'autre parent suffit pour permettre l'adoption. Il est important de noter toutefois que dans ce cas le ou les parent(s) biologique(s) possède(nt) un délai de 30 jours pour revenir sur la décision. Or, au Québec, une fois que le jugement d'adoption est rendu, les liens de filiation de l'enfant avec ses parents biologiques sont « remplacés » par une « nouvelle » filiation avec ses parents adoptifs. Cette logique est aussi connue sous le nom d'adoption « plénière » qui, elle, entre en contraste avec l'adoption simple, celle-ci laissant subsister les liens de filiation de caractère juridique entre l'enfant et ses parents biologiques tels que ses droits d'hériter.

L'adoption par déclaration en adoptabilité est définie pour tout cas où le consentement des parents n'est pas nécessaire, soit parce que « l'enfant est âgé de plus de 3 mois et n'a aucune filiation paternelle ou maternelle ; soit parce que son père et sa mère ou son tuteur n'assument

plus l'obligation de subvenir à ses besoins et à son éducation depuis au moins 6 mois ; soit parce que son père et sa mère sont déchus de l'autorité parentale et il n'a pas de tuteur ou parce qu'il est orphelin et n'a pas de tuteur » (Ministère de la justice du Québec, 2014). Enfin, l'adoption internationale se fait par l'entremise d'un organisme agréé qui est autorisé par le ministère de la Santé et des services sociaux à effectuer les démarches de l'adoptant à l'international, le tout sous la supervision du Secrétariat à l'adoption internationale.

Au Québec, existe également le programme de banque mixte. Ce programme cible les personnes qui voudraient adopter, mais qui voudraient d'abord commencer par recevoir l'enfant en tant que famille d'accueil ou qui sont forcés de le faire en raison du faible nombre d'enfants éligibles à l'adoption. De ce fait, ce programme a été créé pour prendre en charge les cas où les enfants risquent d'être retirés de la garde de leurs parents biologiques soit parce qu'ils sont délaissés ou parce que leurs besoins et leur éducation ne sont pas comblés. Ainsi, l'enfant est pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse et est placé dans une famille d'accueil qui serait intéressée à adopter. Il est toutefois important de noter que le statut que ce programme donne aux familles intéressées à l'adoption est un statut temporaire qui ne leur garantit pas nécessairement la garde de l'enfant qui a été placé. Ainsi, même s'il s'agit d'une option qui prend moins de temps et qui semble plus simple, elle comporte tout de même des risques autant pour l'enfant que pour les parents d'accueil, car aussi longtemps que la Cour n'a pas rendu de décision relative à la garde de l'enfant, il y a toujours une chance que ce dernier retourne chez ses parents biologiques.

Toutefois, malgré ce risque très réel, il semblerait que cette option a su se démarquer des autres, ne serait-ce que par le fait qu'elle donne toute de même une chance aux individus voulant adopter d'expérimenter ce qu'être « parent », même si au niveau légal ils ne le sont pas. Beaucoup de couples homosexuels décident d'emprunter ce chemin parce qu'il représente la voie la plus viable de fonder une famille au Québec. Parmi les couples ayant participé à cette recherche, les trois établis au Québec ont adopté les enfants à travers ce processus. Enfin, peu importe le type d'adoption que le couple choisit, au Québec, l'adoption privée n'est pas reconnue à moins qu'elle soit internationale, qui, tel qu'on l'a mentionné se fait par l'entremise d'un organisme reconnu qui peut dans certains cas être privé (Gouvernement du Québec, 2015). Autrement, toute adoption doit donc se faire à travers le système public, contrairement à d'autres provinces du Canada où il est possible d'adopter un enfant par l'intermédiaire d'agences privées.

Puisque dans le cadre de cette recherche, un couple a adopté en Ontario et un autre a adopté en Colombie-Britannique, on va faire un survol des types d'adoption possibles dans ces provinces.

En Ontario :

En Ontario, il existe quatre types d'adoption dont la première est l'adoption privée qui consiste en une adoption réalisée par l'entremise d'une agence privée servant de connexion entre les parents biologiques et les parents adoptifs. Ce type d'adoption, autant que l'adoption publique, est régi par le ministère de la Jeunesse ainsi que par l'unité de services d'adoptions privées et internationales. En ce qui a trait à l'adoption publique, elle est quasiment l'équivalent de l'adoption par déclaration en adoptabilité au Québec, car elle consiste à adopter un enfant de

la Couronne³, qui est mis en placement chez une famille adoptive par l'entremise de la Société d'aide à l'enfance. On retrouve enfin l'adoption par un parent qui équivaut à l'adoption par consentement spécial au Québec et l'adoption internationale.

En Colombie-Britannique :

Selon le Chapitre 5 de la Loi sur l'adoption de cette province, il existe cinq types d'adoption : l'adoption d'un enfant de la Couronne à travers le système public ; l'adoption par placement direct par lequel les parents biologiques choisissent les parents adoptifs par l'entremise d'une agence ; l'adoption internationale qu'inclut aussi l'adoption dans une autre province canadienne ; l'adoption par un parent et enfin, l'adoption par coutume à travers laquelle l'on vise la préservation de l'héritage culturel de l'enfant qui est d'origine autochtone (ce type d'adoption doit se réaliser selon les coutumes des Premières Nations et/ou de la communauté d'origine de l'enfant) (Ministère de l'enfance et du développement familial, 2014).

Bien qu'on retrouve différents types d'adoption parmi ces provinces, elles partagent toutes un point commun qui est celui du processus d'évaluation et d'admissibilité à l'adoption. Peu importe la province et le type d'adoption, le couple ou l'individu, hétérosexuel ou homosexuel, voulant adopter doit suivre une série d'évaluations⁴ psychosociales, financières et professionnelles effectuées par un(e) travailleur(euse) sociale. Ces évaluations se font en parallèle avec des formations obligatoires données par les Centres d'adoption afin de préparer les futurs parents aux défis et réalités de la parentalité ; le tout en mettant l'emphasis sur une réalité qui leur est propre, celle d'élever un enfant à qui ils n'ont pas donné naissance. Bref, cet

³ Un enfant de la Couronne est un enfant qui est sous la garde de l'État.

⁴ Ces types d'évaluations se font dans le cadre d'une étude du milieu familial (*homestudy* en anglais)

ensemble d'évaluations et de formations se fait dans l'objectif de mesurer les capacités des individus à devenir parents et à les sensibiliser aux défis qui les attendent.

De plus, il semblerait qu'en ce qui concerne les familles homoparentales ayant fait appel à l'adoption, certains des centres d'adoption et autres organisations non gouvernementales telles que la Coalition de familles LGBT du Québec offrent des formations afin de préparer les futurs parents à faire face aux réalités qui les attend en tant que famille « non-traditionnelle ». Leur objectif est également de les inciter à interagir entre eux afin de les encourager à tisser des liens et à devenir membres d'un groupe qui va leur servir de soutien plus tard. On verra plus tard que ces groupes de soutien peuvent être autant de sources d'assurance que d'anxiété chez certains parents homosexuels.

La procréation assistée et la gestation pour autrui

On verra au cours du prochain chapitre que l'incompréhension ou plutôt la connotation négative qu'on attribue à cette approche est une des raisons principales du choix de l'adoption par certains couples homosexuels et même par certains couples hétérosexuels.

Puisque les normes de filiation relèvent de la juridiction provinciale, ces dernières varient entre l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec. D'abord, selon la législation québécoise, la procréation assistée consiste en un projet parental d'une personne seule ou des conjoints, qu'ils soient de sexe différent ou de même sexe, qui décident de recourir aux forces génétiques d'un tiers afin d'avoir un enfant. De plus, elle comporte quelques spécificités dépendantes du sexe des parents et du statut de leur union. En effet, selon le ministère de la Justice du Québec, si l'enfant naît par procréation assistée dans un couple composé de personnes de sexe différent unies civilement, un lien de filiation est établie entre cet enfant et chacun des conjoints, le

conjoint de la mère est donc présumé être le père de l'enfant et l'un des parents peut déclarer. Dans d'autres circonstances, si l'enfant naît dans un couple composé de deux femmes unies civilement, un lien de filiation est établi entre l'enfant et chacune des conjointes. Celles-ci sont alors désignées comme les mères de l'enfant.

La gestation pour autrui est une pratique qui est encore peu régulée; ce qui est une des raisons pour lesquelles cette pratique est peu utilisée par les couples. En effet, compte tenu des difficultés rencontrées au niveau légal, ces derniers se voient forcés d'opter pour une autre option d'accès à la parentalité (adoption dans la plupart des cas) ou s'ils tiennent absolument à faire appel à une mère porteuse, d'aller dans une autre province canadienne⁵.

Finalement, le portrait dressé dans ce chapitre, touchant au sujet du mariage et à la parentalité, sera davantage développé dans le chapitre suivant dans lequel on abordera les thèmes de la singularité sociétale et les transformations qu'a subies la famille en tant qu'institution sociale plus particulièrement depuis les années 60. En effet, le chapitre qui suit permettra de mieux saisir les causes, les événements historiques marquants et les tendances sociales qui ont éventuellement mené à la reconnaissance des droits des homosexuels que l'on connaît aujourd'hui entre autres au Canada.

⁵ Dans l'ensemble du Canada, la gestation pour autrui est autorisée et reconnue aussi longtemps que la mère porteuse ne soit pas rémunérée. Il ne doit avoir aucun contrat concernant des échanges monétaires entre cette dernière et le(s) futur(s) père(s) ou un autre pays où cette pratique est permise.

CHAPITRE 4

Singularité sociétale, changements sociaux et transformations de la famille

La famille occidentale de la modernité et aujourd'hui

Afin de mieux saisir l'avènement de la reconnaissance sociale et légale du mariage entre deux individus de même sexe et de la famille homoparentale au Canada, il est important d'effectuer une mise au point socio-historique de la famille en tant qu'institution sociale ainsi que des changements qu'elle a subis au cours du dernier siècle, plus particulièrement depuis les années soixante. Ainsi, tel que mentionné par François De Singly dans *Sociologie de la famille contemporaine* (2007 : 14), la famille contemporaine dérive d'un processus d'individualisation historique qui a forcé cette institution à changer de forme et de sens. Par le fait même des transformations de la société, entre autres avec l'avènement de l'individualisme, la famille et les relations intra-familiales se sont transformées, car la nature sociale des individus qui les composent a en quelque sorte changée. En effet, à travers cette individualisation⁶ - à ne pas confondre avec l'individuation⁷ - l'individu s'est vu accorder une certaine indépendance et une autonomie qui lui ont permis de se libérer partiellement des contraintes de la logique familiale communautaire. Ainsi, tel que Singly le mentionne, on s'est retrouvé avec deux formes familiales caractérisées par des éléments propres à chacune et ce au cours du 20^{ème} siècle, la

⁶ On verra plus loin le sens donné au concept d'individualisation dans le cadre de cette analyse.

⁷ Processus structurel de fabrication des individus (Martuccelli, 2005; 2006; 2010).

« famille conjugale ou famille moderne 1 » (de la fin du 19^{ième} siècle à 1968) et la « famille moderne 2 » à partir des années soixante-dix à aujourd'hui.

Dans le cas de la « famille conjugale », l'une de ses particularités a été la transmission du patrimoine économique (propriété, biens communs, etc.), qui s'est longtemps inscrite dans la pratique de l'héritage du patrimoine du père au fils. Pour ce qui est de la « famille moderne 2 », la transmission du patrimoine économique perd une partie de son importance puisqu'il y a dévalorisation de l'héritage matériel au détriment d'une reconnaissance du patrimoine scolaire et culturel qui, lui, n'est pas transmis, mais « mérité » (de Singly, 2007). Ainsi, on n'est plus nécessairement individu en se basant sur les conditions dans lesquelles on est né (statut économique et héritage familial), mais plutôt par le statut/capital académique et culturel que l'on obtient au cours de son existence.

Bien que ces deux formes de familles semblent distinctes l'une de l'autre, on les retrouve toujours aujourd'hui dans les sociétés occidentales, mais pas nécessairement sous cette même configuration. D'un côté, on fait référence au rôle de l'État qui établit d'une certaine manière la structure et la dynamique des familles par l'entremise de normes et de lois qui régissent non seulement les droits parentaux, mais aussi les droits en ce qui a trait à l'héritage du patrimoine familial; ce dernier étant un aspect important de la « famille moderne 1 ». D'un autre côté, la tendance à la responsabilisation des individus vis-à-vis de la réussite de leur existence par l'atteinte d'un statut économique, social ou académique, est devenue un élément clé dans la possibilité des individus à être jugés aptes à être parents aux yeux de l'État. En effet, puisque le droit de la famille détermine les rôles et les responsabilités des parents, les individus aspirant à le devenir, dans ce cas à travers l'adoption, doivent démontrer qu'ils répondent aux critères établis

par l'État et la société et par conséquent, qu'ils méritent d'avoir la chance de fonder une famille⁸. On voit donc, par exemple, que pour adopter un enfant, les pères doivent passer une série d'évaluations psychologiques d'un côté et d'un autre, prouver que leur situation de couple ainsi que leurs situations professionnelle, sociale et surtout économique sont suffisamment stables pour leur permettre d'entreprendre les démarches et d'élever l'enfant une fois que le jugement de la Cour est rendu.

Cette dynamique incite à réfléchir sur la diversité des structures et des notions qui régissent les familles contemporaines, car même si, au niveau de l'État et de la société, la famille possède une structure et un sens particuliers, de par l'individualité même des acteurs et la « liberté » qu'ils possèdent, ils peuvent tout de même établir une relation unique face à l'État et à la structure « normale » de la famille. C'est justement ce « rapport » particulier à l'État et à la société qui a été une des sources les plus importantes du changement dans la fonction et les priorités de la vie familiale au cours des dernières cinq décennies dans les sociétés occidentales. C'est donc à travers cette personnalisation des membres formant l'unité familiale ainsi que leur « nouveau rapport » à leur entourage que l'individualisme a agi en tant que catalyseur de changement et ce, sous deux formes.

D'ailleurs, selon Déchaux, la forme de la famille « traditionnelle », « moderne 1 » (pour Singly) ou conjugale, n'a duré qu'une quarantaine d'années (1920-1960). Celle-ci ayant été précédée d'une diversité importante de structures familiales. Or, avec l'avènement de la famille « moderne 2 », toujours selon de Singly (2007 : 25), on a assisté à un renouement avec le passé au niveau morphologique en ce qui a trait à la diversité de structures. La différence, cette fois-ci,

⁸ Dans ce cas on fait référence à la notion du « mérite » de la famille moderne 2.

ce sont les rapports entre les sexes, entre les générations et l'émergence d'un nouvel équilibre entre autonomie et appartenance familiale. Cette même pluralisation de la structure de la famille s'est produite tant au niveau morphologique (familles monoparentales, homoparentales, pluriparentales, etc.) que subjectif dans la tendance des individus à mieux accepter les nouvelles « formes de vie familiale ».

D'un côté, la famille conjugale a été principalement influencée par un individualisme fondé sur la perspective de Tocqueville qui renvoie à un « sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse et de ses semblables et à se retirer à l'écart de sa famille et ses amis » (cité dans Martuccelli, 2010 : 48). Dans ce cas, cette forme d'individualisme est caractérisée par son exclusivité au genre masculin, la non-reconnaissance de la femme en tant qu'individu et par la mise en valeur de l'intérêt personnel et de l'autonomie en tant que guides de l'action, menant dans certains cas à une tension entre intérêt personnel et bonheur collectif. C'est cette vision de l'individualisme qui a régi la plus grande partie de la période industrielle ayant marquée la société moderne.

D'un autre côté, la « famille moderne 2 » a été et est principalement marquée par une forme d'individualisme nouveau que Danilo Martuccelli nomme « la singularité sociétale ». De ce fait, cette forme d'individualisme serait apparue en raison de la complexification et de l'hétérogénéisation du monde social, des mutations du capitalisme et du fait que les individus sont désormais déterminés par leur histoire et non par leur condition, toutes des conditions qui ont marqué les sociétés occidentales dans la période de l'après-guerre (Martuccelli, 2010). Ainsi, la montée de la singularité sociétale au cours de la deuxième modernité s'est présentée sous forme d'une tendance structurelle des transformations contemporaines qui ont défini un nouvel

état de société et comme une force instaurant une nouvelle sensibilité sociale et une nouvelle forme de faire société (Martuccelli, 2010 : 29).

À travers la transformation de l'individualisme, l'individu prend donc forme en tant que sujet « singularisé », dont l'épanouissement dépend de la relation et des interactions avec le social (individualisme relationnel), contrairement à sa forme précédente, où l'épanouissement individuel se faisait par la prise de distance de l'individu face à son entourage. Cette transformation a pris tout son sens dans une période historique dans laquelle la prise de conscience des inégalités socioéconomiques par les individus et la montée de la solidarité ont encouragé la formation de mouvements de revendication de droits, ce qui en parallèle reflétait également le passage d'un individualisme d'universalité renvoyant à l'homme sujet juridique, libre et autonome, vers un individualisme de singularité qui a amené avec lui une nouvelle étape de l'émancipation humaine, celle de la reconnaissance de l'existence personnelle (Martuccelli, 2010).

C'est dans le cadre de cette nouvelle forme de faire société et d'« émancipation humaine » que l'on peut étudier les transformations de la famille et l'avènement de la famille homoparentale. En effet, puisqu'on a assisté à une montée de la reconnaissance de l'existence personnelle en termes de reconnaissance de droits, d'égalité et de liberté, les pères homosexuels ont pu voir dans ces transformations un changement tant social que juridique leur permettant pour la première fois de songer à se marier et à devenir parent.

Dans cette même perspective, la montée de la singularité sociétale a reflété une nouvelle tendance⁹ selon laquelle les individus ont en quelque sorte commencé à questionner les normes des institutions sociales pour les adapter aux nouvelles réalités sociales, économiques et politiques. Ainsi, la « famille moderne 2 », fortement marquée par le mouvement féministe, a été, entre autres, caractérisée par la revendication de l'égalité des sexes, la valorisation de la distinction entre amour et mariage, sexualité et reproduction ainsi que par la revendication de l'indépendance et de l'autonomie des individus.

C'est ainsi, tel que mentionné dans le chapitre précédent, que cette nouvelle tendance contestataire et ces revendications mises en branle par le mouvement féministe, ont joué un rôle clé en ce qui a trait à l'accès à la parentalité par les couples homosexuels. De plus, le concept d'égalité qui s'est développé en parallèle avec ce mouvement contestataire du patriarcat est en quelque sorte devenu le catalyseur des changements qui ont en grande partie bouleversé la définition et la dynamique des rôles dans le couple et dans la famille.

Sur ce rapport, la notion d'égalité jouera un rôle important dans l'analyse de cette recherche, car suite à l'étude des données, on a remarqué que certains des participants, sans y faire explicitement référence, adoptent une vision semblable à celle de Pierre Rosanvallon, dans *La société des égaux*¹⁰, pour qui, l'égalité d'aujourd'hui est un construit social basé sur les notions de singularité, de réciprocité et de communalité, à travers lesquelles les individus sont reconnus comme des êtres uniques mais semblables, et dont la relation est fondée sur l'égalité d'interaction, entre l'échange et l'implication pour ainsi définir une nouvelle forme sociale. En

⁹ «Nouvelle» aux débuts de la deuxième moitié du vingtième siècle dans les sociétés occidentales.

¹⁰ Rosanvallon, Pierre. (2011). *La société des égaux*, Paris, Éditions du Seuil.

effet, on verra plus en détail dans les chapitres suivants que la singularité et la question de la réciprocité dans le partage des tâches parentales sont des thèmes qui influencent la définition de la paternité et surtout la dynamique des rôles dans l'unité familiale.

Dans cette même perspective, Martuccelli propose que pour faire en sorte que l'égalité puisse s'inscrire davantage dans la société singulariste tel qu'il la définit, il est aussi important de prendre en considération la notion de liberté individuelle qui s'articule avec elle ; celle-ci prenant forme dans l'affirmation de son statut de sujet libre, l'individu cultive sa *justesse personnelle*. Idéalement, il peut « parvenir à la réalisation singulière de soi la plus harmonieuse possible et à atteindre un idéal personnalisé en dehors de tout modèle d'évaluation et de toute idée de comparaison ou de concurrence avec autrui » (Martuccelli, 2010 : 51). Ainsi, on verra que les pères gais renvoient leur paternité et leur expérience parentale à une *justesse personnelle* qui leur permet d'atteindre un statut social « normalisant » le fait qu'ils sont homosexuels et pères. En effet, on verra que, dans plusieurs cas, la quête de la paternité d'hommes homosexuels et le fait de fonder une famille sont perçus comme des faits d'accomplissement personnel leur permettant d'avoir une certaine légitimité aux yeux de la société.

Toujours selon Martuccelli, la *justesse personnelle* se construit à travers des épreuves qui peuvent être traversées grâce à des supports offerts par la société qui, dans le cadre de cette enquête, se manifestent sous plusieurs formes telles que les services de garde, l'école, la famille immédiate et les associations de soutien aux familles homoparentales qui servent de supports aux pères lorsqu'ils traversent les épreuves de leur vie familiale et conjugale.

C'est donc en adoptant cette perspective sur la singularité, l'égalité et la liberté, que l'on aborde le thème des familles homoparentales dans cette enquête, car leur reconnaissance sociale et juridique a été rendue possible grâce à plusieurs événements historiques marquants ayant puisé leur source dans ces trois concepts. Parmi ces événements, on retrouve dans un premier temps la reconnaissance de l'égalité hommes-femmes dans le mariage qui, elle, s'est inscrite dans le processus de la revendication de l'égalité entre les sexes entamé au cours des années soixante-dix dans certaines sociétés occidentales (Théry, 2013). Dans ce cadre, cette égalité s'est établie entre autres au niveau de la légalisation du divorce, de l'indépendance financière des femmes, la contraception et l'accès à l'avortement. Suivant cette même logique, Étienne Balibar affirme que les rapports homme-femme incarnent l'exemplaire de la singularité, car « l'égalité est ici, non la neutralisation des différences (l'égalisation), mais la condition et l'exigence de la diversification des libertés » (cité par Rosanvallon, 2011 : 366). Dans ce cas, on met ainsi l'accent sur la reconnaissance des différences entre individus, entre hommes et femmes, mais aussi sur leur « parité » en ce qui a trait à leurs droits et libertés. Plus précisément, la parité s'est reflétée ici dans la « reconnaissance juridique à la mixité universelle » (Éric Fassin et Michel Feher dans Chauvin, 2005 : 128). C'est-à-dire dans la perception des individus en tant qu'êtres semblables et différents. De cette manière, la question de l'égalité a pu éventuellement se refléter dans le mariage en tant qu'accomplissement des revendications homosexuelles et dans la reconnaissance de l'accès des femmes aux droits de l'Homme en passant par les droits de la Personne qui, par la suite, ont pu ensuite être élargis aux homosexuels.

C'est une fois que l'égalité entre les deux sexes a été reconnue au niveau social et juridique dans le cadre du mariage hétérosexuel que l'on a pu concevoir le mariage homosexuel et par la suite, la famille homoparentale. En effet, ce changement n'aurait pas pu être possible si la

logique hiérarchique dans laquelle un des partenaires – homme ou femme - était le subordonné de l'autre n'avait pas écartée de la vision du mariage (Théry, 2013 : 66). Tant que la femme était limitée dans sa capacité d'agir par rapport à son conjoint, tant qu'elle était légalement dominée dans le mariage, le couple de même sexe était impensable : comment justifier qu'un homme soit subordonné à un autre homme ?

La famille sous diverses formes

Les définitions contemporaines de la famille et de la famille homoparentale sont encore des objets de débat parmi les sociologues de la famille. Déchaux adopte la définition de «base»¹¹ de Barry: la famille est un « ensemble de personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance » (Barry *et al*, 2000, dans Déchaux, 2007 : 4). Par ailleurs, Singly (2007 : 8) conçoit l'unité familiale comme « un groupe qui facilite une reconnaissance d'une sollicitude personnelle et un soutien par des autrui significatifs. [...] Ce soutien et sollicitude nécessitant de la part des parents des compétences et pratiques leur permettant de mettre en œuvre les nouvelles normes familiales ».

Selon Statistiques Canada, la famille fait référence à :

« Un couple marié et aux enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être les

¹¹ Terme utilisé par Déchaux lui-même.

enfants naturels du couple ou du parent seul ou être apparentés par mariage ou par adoption » (Statistiques Canada, 2006).

Ces variations dans la définition de la famille reflètent d'une certaine manière les bouleversements qui ont affecté cette institution sociale au cours des cinquante dernières années, ainsi que la diversité des perspectives possibles que l'on peut adopter pour l'aborder. Même si la définition de Statistiques Canada, qu'on pourrait décrire comme « technique », donne place à la famille homoparentale, on peut voir que, actuellement encore, au niveau social et même individuel, le sens qu'on lui donne peut prendre diverses formes qui ne concordent pas nécessairement aux prémisses proposées par l'État. Ceci est, tel qu'on l'a mentionné précédemment, le résultat de la capacité de l'individu à se réapproprier la famille selon ses « sollicitudes personnelles » (Singly, 2007). Par conséquent, compte tenu de la diversité de sens qu'on peut lui donner, on a abordé dans le cadre de cette recherche sociologique, une définition de la famille homoparentale qui permettra de la positionner dans un cadre adapté aux réalités de ces familles au Canada.

Pour effectuer l'analyse des données, on a adopté la définition de Cyril Desjeux, pour qui, la famille homoparentale est une structure parentale formée d'un parent unique ou d'un couple de parents du même sexe et dont l'orientation sexuelle est individuellement claire et reconnue comme homosexuelle (Desjeux, 2006 : 64). Cette définition vient d'ailleurs compléter celle d'Anne Cadoret pour qui la famille « homosexuelle » fait référence à des parents homosexuels ou encore à un parent homosexuel avec un ou plusieurs enfants (Cadoret, 2002 :14).

La singularité sociétale

La mise en contexte abordée dans ce chapitre permet d'un côté de mieux comprendre comment on en est venu à reconnaître le mariage entre deux personnes de même sexe, ce qui a par la suite mené à la reconnaissance des familles homoparentales. D'un autre côté, cette approche permet de voir comment la singularité sociétale joue un rôle essentiel dans la transformation de la famille, la conception et la dynamique des rôles parentaux dont celui de père. On verra dans le chapitre suivant comment cela se manifeste chez les familles homoparentales, qui dans ce cas, ont deux hommes comme parents.

La singularité sociétale prend donc un sens très important dans cette analyse puisque, en tant que nouvelle forme de faire société (Martuccelli, 2011), elle permet de mieux saisir comment les individus s'approprient et redéfinissent les concepts de la famille, de la parentalité et du couple et comment ils (re)ajustent leurs relations avec autrui. De cette manière, cette « nouvelle » forme d'individualisme, ayant marquée particulièrement la « famille moderne 2 » (de Singly), a permis aux individus de revoir leur statut par rapport à la société et à l'État ainsi que de s'approprier certaines notions ayant été autrefois considérées comme « immuables ».

L'émancipation individuelle et la *justesse de soi*, tel qu'on l'a abordée précédemment, ont donc caractérisé la réappropriation du rapport à autrui par l'individu. De ce fait, le changement de la relation individu-société démontre que l'on ne vit plus nécessairement dans un univers social où le collectif et l'inquiétude morale priment de manière indiscutable sur l'individuel et les soucis éthiques (Martuccelli, 2006 : 433). Ceci a été reflété par une crise de l'autorité patriarcale qui a rendu possible le questionnement des normes sociales et une perte des repères sociaux rendant possible l'appropriation des structures sociales par les individus telles que la famille. On

a ainsi pu voir dans un premier temps l'avènement de familles monoparentales où les femmes assumaient en majorité la garde des enfants, devant ainsi « jouer » le rôle des deux parents et subvenir aux besoins de leurs enfants sur des plans qui étaient autrefois « réservés » aux pères. En d'autres mots, ce sont les familles monoparentales (dont le parent est principalement la mère) qui ont en quelque sorte été les pionnières dans la question de la redéfinition des rôles parentaux, des relations parent-enfants et famille-société dans les sociétés occidentales d'aujourd'hui.

Pour Martuccelli (2006), la singularité sociétale a ainsi été marquée par la socialisation de la conscience individuelle et la singularisation de l'expérience sociale. C'est de cette manière qu'a été rendu possible la « restructuration » de la structure de la famille et des rôles parentaux, car l'individu a appris à percevoir le social à la fois de façon plus personnelle et plus distanciée. C'est donc en prenant ses distances qu'il est parvenu à « personnaliser » ou redéfinir la parentalité et les conceptions « traditionnelles » de la paternité et la maternité.

En revenant au thème des revendications des mouvements féministe et homosexuel, c'est la singularité sociale qui, étant à la base de la différenciation des profils et des contextes individuels, a en parallèle forcé la production d'une solidarité par le biais de la résonance des expériences individuelles. Ceci dans l'objectif d'augmenter la compréhension réciproque entre individus (Martuccelli, 2006), ce qui explique donc comment ces mouvements, ayant des différences au niveau de leurs prémisses ont trouvé un point commun, celui de la lutte pour l'égalité et la reconnaissance de leurs droits. En effet, bien que la source de leur lutte ait été spécifique à chacun d'eux, la résonance de leur expérience en tant que minorité leur a permis d'établir une compréhension réciproque quoique limitée de leur situation et de faire preuve de

solidarité dans un contexte particulier. Tel que Chauvin l'a mentionné c'est grâce à leur « alliance objective » et à la lutte commune pour l'autonomie individuelle, tel que vu dans le chapitre précédent, que ces mouvements ont contribué à la libération des femmes et des homosexuels (Chauvin, 2005).

Pour aller plus loin, le « soi historique » vient à cet égard compléter l'émergence de cette solidarité, car il reflète « la manière dont certains individus se comprennent eux-mêmes comme un produit de l'histoire et en même temps comprennent le sens liminaire de l'histoire à l'échelle de leur vie » (Martuccelli, 2006 : 236). Ceci leur permet donc de non seulement mieux saisir leur rapport aux autres, mais aussi leur rapport à l'histoire et aux événements qui les affectent. Ainsi, « le soi historique devient un dispositif collectif de lecture permettant d'enchaîner les dimensions de la vie personnelle avec des transformations historiques [...] » (*Ibid.*) qui, dans leur imbrication, représentent l'essence des mouvements sociaux tant chez les féministes que chez les homosexuels. Ce soi historique s'inscrit donc dans l'accomplissement des revendications du mouvement homosexuel comme élément motivateur chez l'individu homosexuel à mener sa lutte vers la reconnaissance de son statut social et ce, sous plusieurs formes, soit à travers le dévoilement de son homosexualité, son union avec un partenaire ou la création d'une famille.

Enfin, on peut voir que la singularité sociétale, telle que Martuccelli l'explique, permet dans ce contexte de mieux donner sens à des transformations non seulement de la famille en tant qu'institution sociale, mais aussi des rapports individu-société et des mouvements sociaux qui ont bouleversé les sociétés occidentales au cours des cinq dernières décennies. Ces changements ayant également contribué au bouleversement de certains concepts de la parentalité en donnant davantage place à la réflexivité individuelle.

Suivant cette même optique, on verra donc dans les prochains chapitres comment les pères gais ayant adopté ou qui ont un statut de famille d'accueil définissent leur paternité et la manière dont ils établissent les dynamiques des rôles parentaux ; le tout en se situant dans la même lignée que cette nouvelle forme de faire société : la singularité sociale. Ainsi, puisque la vie sociale repose désormais sur l'initiative et la capacité des acteurs à jouer entre eux, à déjouer la stratégie des autres et à façonner des situations modelées en amont par d'autres (Martuccelli, 2006 : 441), on verra que les pères gais font preuve d'appropriation et d'adaptation de leur paternité et de leurs rôles en fonction de leur situation familiale, questionnant ainsi les prémisses sexuées de la parentalité.

CHAPITRE 5

Perspectives singulières de la paternité

La définition contemporaine de la paternité dans les sociétés occidentales a été influencée, comme on l'a mentionné précédemment, par une série de changements sociaux, économiques et politiques ayant affecté la structure nucléaire de la famille et les rôles que chacun des membres y joue. De cette même manière, on a aussi assisté à un bouleversement qui a redéfini les relations entre individus et les rapports individu-société.

Dans le cadre de ces transformations, alimentées par une nouvelle forme de faire société (la singularité sociétale), la parentalité et les rôles qui jouent les parents (pères et mères) ont grandement changé. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, on a d'abord pu le voir, entre autres, avec la reconnaissance légale du divorce par consentement mutuel, la présence des femmes dans le marché du travail ainsi qu'avec l'avènement des familles monoparentales et des familles homoparentales. Ceci sans oublier le fait que, même les familles biparentales avec un père et une mère, ont désormais également remis en question le modèle de la mère au foyer dont le rôle est limité à la prise en charge des enfants et aux tâches ménagères et celui du père pourvoyeur dont le rôle est défini selon la logique du *bon travailleur* qui « travaille chaque jour, [...] fait le maximum d'heures supplémentaires et [...] rapporte ainsi un 'bon salaire' qui permet à sa famille de vivre un confort relatif » (Tahon, 2003 : 32).

Devenir parent en 2015 semble être pour certains une « option parmi d'autres ». À cet égard, on a entendu dire de la part de certains participants qu'aujourd'hui « on ne doit plus nécessairement suivre le modèle selon lequel on doit se marier et avoir des enfants » pour valider

son existence. Toutefois, en analysant le discours de chacun d'entre eux, on s'est aperçu que ce « choix » - s'il l'est vraiment - est fortement influencé par une pression sociale les poussant dans une quête de reconnaissance ou de validation de leur statut en tant qu'individus, leur permettant d'atteindre une certaine « normalité » basée sur des prémisses d'un « mode de vie hétéronormatif ». Dans ce contexte, on verra plus loin que cette tendance est entrée en conflit avec la perception de certains hommes homosexuels, pour qui, la lutte du mouvement homosexuel était principalement de se démarquer de ce mode de vie afin de faire reconnaître leur « mode de vie homosexuel ».

Afin d'aborder le sujet de la paternité chez les pères homosexuels, on va donc étudier le discours social sur la paternité. Par la suite, on étudiera la perception de leur paternité des pères interviewés et les raisons qui les ont incités à choisir l'adoption. Ensuite, on abordera leur discours en ce qui a trait à leur désir de fonder une famille pour conclure le chapitre avec une réflexion au sujet de la paternité gaie considérée par certains comme le prolongement d'une évolution parentale se manifestant par l'entremise d'une indifférenciation des sexes dans les rôles parentaux.

La paternité : un concept fluide

Depuis le début des transformations qui ont affecté la structure de la famille, on a assisté à une (re)conception du modèle de la paternité ne se basant plus sur le modèle du *pater familias* traditionnel et de l'autorité paternelle. Ce bouleversement s'est produit en parallèle avec la remise en question de la dominance du patriarcat à partir des années 1970 (Déchaux, 2007). On verra plus tard que cette « nouvelle » vision de la paternité fera en sorte que les rôles autrefois assignés au père et ceux assignés à la mère, ont été revus et assumés différemment

selon une logique basée sur la répartition équitable des tâches et des responsabilités parentales, entre autres, établie selon la personnalité des parents, leur emploi et/ou leur bagage culturel. Pour Pacaut *et al.*, 2011 : 6), « le modèle du père qui tend à devenir la norme est axé sur une coparentalité effective, multiforme et négociée entre les parents ». On voit donc que la question de la négociation et le concept d'« équité » jouent un rôle clé dans la conception de la paternité aujourd'hui.

Selon Quénart (2002, citée dans Pacaut *et al.*, 2011 : 8), on peut retrouver trois types de père aujourd'hui. Le premier et le moins populaire, est celui du père *pourvoyeur et protecteur*, pour qui tout ce qui a un rapport avec une connaissance de l'enfant passe par la mère et les rôles avec lesquels il se sent plus à l'aise sont l'exercice de l'autorité et l'initiation à des activités traditionnellement plus masculines. Ensuite, on retrouve le père *postmoderne* pour qui, être père s'inscrit dans le rapport à l'enfant. La paternité est ainsi vécue comme une source de satisfaction personnelle et relationnelle. Dans ce cadre, le partage des tâches et des responsabilités familiales et parentales se fait sur la base des disponibilités et des affinités de chacun des conjoints. Finalement, on retrouve le père *ambivalent* qui, lui, se retrouve entre « les représentations traditionnelles et postmodernes du rôle paternel et de ses implications » (*Ibid.*).

Dans le cas des pères ayant participé à cette enquête, on a bien évidemment traité de leur perception de la paternité, mais on s'est aussi questionné sur les particularités que celle-ci pourrait avoir compte tenu du fait qu'ils sont homosexuels et qu'ils ont fondé une famille avec quelqu'un du même sexe. Pour traiter le sujet, on a donc adopté la perspective selon laquelle la transformation du discours de la paternité depuis les années 1970 a permis aux hommes

homosexuels de concrétiser leur désir de fonder une famille à l'encontre d'une vision hétéronormative des rôles parentaux.

Dans cette analyse, la perspective des participants a ainsi permis d'étudier comment celle-ci s'inscrit de manière limitée dans les divers types de paternité tels que décrits précédemment. Or, on verra que le fait d'être homosexuel fait ressortir des particularités auxquelles les pères hétérosexuels ne sauraient s'identifier.

Avant de continuer, il me semble important de souligner que la référence à la postmodernité dans le père *postmoderne* proposé par Quéniart ne reflète pas ma conception historique de la société. Personnellement, je préfère la référence à une « deuxième modernité ». L'essence de ce type de père reflète pourtant en partie la perception partagée par certains des pères ayant participé à cette enquête. Pour Jason, « un père, c'est quelqu'un qui démontre avant tout de l'amour et de l'encouragement régulièrement. Il est quelqu'un qui guide, mais qui laisse son enfant grandir en tant que personne individuelle. Je dirais, qu'il est plutôt un coach » (traduction de l'anglais). Pour Tristan, être père c'est « quelqu'un qui aime son enfant... pas besoin d'aller plus loin... Un bon père est quelqu'un qui aime son enfant, qui va tout faire pour son enfant ». On voit à cet égard que la relation avec l'enfant est un aspect essentiel de leur paternité, celle-ci se basant principalement sur l'affectivité et l'encouragement. D'un autre côté, Olivier fait part de l'impact que sa paternité a eu sur lui en lui apportant une grande satisfaction personnelle. Il mentionne que « le fait de le vivre [la paternité] maintenant c'est un remède à l'égoïsme [...], tu ne peux plus être égoïste, parce que ta priorité ce n'est plus ça ».

Le père ambivalent dans lequel on retrouve les représentations traditionnelles et postmodernes du rôle paternel est aussi un modèle dans lequel certains des participants s'inscrivent. C'est le cas de David, pour qui « ce qui est important c'est de donner...il y a deux affaires là-dedans, la discipline puis l'amour ». Dans cette même perspective, Harry affirme qu'être « père veut dire avoir une bonne relation avec ses enfants, mais le tout en faisant preuve de discipline afin de leur permettre de devenir des bons êtres humains. [Être père] implique aussi d'essayer de les inciter à être indépendants, critiques afin de devenir des citoyens moralement bons » (traduction de l'anglais).

À travers ce chapitre, on peut mettre en évidence la rupture avec le modèle « traditionnel », « pourvoyeur » ou « autoritaire » qui régnait autrefois. On peut voir également que l'expérience et la relation des participants avec leurs pères, que certains jugent « traditionnels » ou « de la vieille école », ont joué un rôle essentiel dans leur conception de la paternité et la manière dont ils allaient établir leur relation avec leurs propres enfants. À cet égard, Tristan mentionne : « j'essaye de ne pas être mon père... parce que tsé je n'ai pas une enfance facile non plus avec mon père... il vivait de la 'vieille méthode' si tu veux... puis ça c'est quelque chose que je me suis toujours dit que je ne ferais pas à mes enfants non plus ». Or, malgré cette influence du passé, plusieurs des participants affirment que leur perception de la paternité est en « évolution constante ». Pour eux, la paternité est un concept fluide dont les rôles qui lui sont associés changent aussi avec l'expérience individuelle du père et sa relation avec l'enfant. Loïc affirme que « [la paternité] c'est un apprentissage continu parce que ce qu'on applique quand ils ont 6 mois n'est pas la même chose que quand ils ont 6 ans... On apprend à évoluer avec eux et à grandir avec eux... et deux enfants ça veut dire deux façons de faire aussi ».

Selon cette même perspective, la paternité est un concept dont la perception adoptée par l'individu avant de devenir père peut être redéfinie une fois qu'il le devient. C'est ainsi qu'on s'est intéressé aux similitudes et divergences dans la perception et les attentes que les participants avaient à l'égard de la paternité avant de devenir pères par rapport aux réalités auxquelles ils ont dû faire face une fois que l'enfant a été adopté. Pour Tristan, par exemple, sa vision de la paternité ne semble pas avoir changé après avoir adopté son premier enfant : « quand j'ai eu des enfants... c'est pas mal ce que je pensais honnêtement ». Contrairement à lui, Olivier dit : « je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi intense au début... Je le comprends aujourd'hui, mais tu m'aurais dit il y a trois ans que je n'allais pas avoir le temps de m'occuper de mes choses, je l'aurais pas cru... ». Dans cette même perspective, Jason s'exprime en disant que c'est « la chose la plus difficile que tu puisses faire... tu penses que c'est facile ou cute, mais en réalité c'est un défi qui est difficile parce que tu réalises que tu dois prendre soin d'une petite personne... qui a sa propre réalité ». Il ajoute aussi que « ce qui est le plus difficile c'est que tu commences à réaliser des choses chez toi que tu ne veux pas transmettre à ton enfant. Alors, tu réalises à quel point c'est difficile d'être parent parce que tu dois accepter des aspects de ta personne que tu n'aimes pas et que tu ne veux pas transmettre » (traduction de l'anglais). Selon ce que Jason mentionne, devenir père est donc un processus d'introspection qui permet à l'individu d'apprendre davantage sur lui-même et de « choisir » les valeurs et les traits de sa personnalité qu'il juge « acceptables » afin de les inculquer à son enfant, le tout en lui permettant tout de même de grandir en tant qu'être indépendant.

La diversité des définitions de la paternité partagées lors des entretiens reflète comment la singularité sociétale a permis aux individus d'appropriier des notions de la paternité et de la maternité pour les adapter à leur réalité familiale. C'est parce qu'il est reconnu comme unique,

mais semblable, que le père, dans ce contexte, est perçu par la société comme quelqu'un, différent des autres et porteur d'une forme plurielle d'unicité et d'unité (Martuccelli, 2010). Dans ce contexte, l'appropriation se manifeste par la remise en question des notions « traditionnelles » de la paternité et par l'adaptation des rôles parentaux aux circonstances et aux situations dans lesquelles ils se trouvent.

L'adoption : un choix réfléchi

« Être père est plus qu'un rôle social à assumer, c'est un projet identitaire à réaliser » (Pacaut, 2011 : 8). Tel qu'on l'a mentionné précédemment, pour certains des participants, la quête de la paternité a été menée dans le but de créer une identité qui leur donnerait un statut particulier au sein de la société. Un statut leur donnant un sentiment d'accomplissement et de validation de leur existence. Pour l'ensemble des participants, cette perspective est venue appuyer leur choix de l'adoption locale plutôt que la gestation pour autrui (gestation pour autrui), l'adoption internationale ou la coparentalité.

Une perception négative de la gestation pour autrui

On l'a vu dans le chapitre 3, il existe au Québec, comme dans les autres provinces, différents types d'adoption. Les uns ont des particularités qui les rendent plus accessibles aux couples homosexuels. On l'a vu en étudiant la littérature et cela est confirmé avec les entretiens. L'option de l'adoption locale semble être celle qui, contrairement à la gestation pour autrui, emprunte une voie « moralement » plus acceptable. Bien que la gestation pour autrui ne soit pas juridiquement bien définie au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, il existe certaines réglementations qui permettent dans certains cas, tant aux parents homosexuels qu'hétérosexuels,

d'y avoir recours. Or, même pour les pères ayant vécu dans ces provinces, celle-ci ne représentait pas la meilleure voie. Dans ce contexte Harry mentionne : « Nous sommes contre la gestation pour autrui... nous pensons qu'il y a déjà tellement d'enfants qui ont besoin de parents » (traduction de l'anglais). Selon cette même logique, Jason dit en avoir discuté avec son partenaire, mais qu'ils ont enfin décidé d'adopter : « nous avons décidé que l'adoption était un meilleur choix parce que en tant qu'hommes homosexuels, nous avons le luxe de choisir l'adoption et de donner l'opportunité à un enfant qui n'a pas de famille d'en avoir une... il y en a tellement qu'en ont besoin! ». Enfin, pour Olivier et Jean, son mari, c'est par souci d'éthique et d'altruisme que lui et son partenaire ont décidé d'adopter : « je dirais que l'acceptabilité sociale de dire que tu adoptes un enfant qui est en “recherche” de famille est plus facile... que de dire moi je suis “égoïste” et je vais faire un enfant parce que j'ai besoin de faire un enfant et j'ai le droit comme n'importe quel hétéro... Je pense que c'est plus facile d'accepter le fait que moi j'ai dédié ma vie à donner un foyer à des enfants qui en ont besoin ».

Pour d'autres pères, la gestation pour autrui a été envisagée, car ils voulaient avoir un enfant biologiquement lié à eux, mais le flou juridique entourant cette pratique et les complications potentielles qu'elle pourrait engendrer les ont poussés à faire appel à l'adoption locale. Ainsi David dit : « on y a pensé, moi avant d'avoir des enfants je voulais avoir un enfant biologique... c'était comme un “urge”, comme un besoin pour moi... mais quand on a eu notre premier, le besoin est parti... mais on voulait une mère porteuse, mais on n'a pas trop exploré ça à cause du prix ». Pour Jason et Diego, les coûts associés à cette pratique à l'étranger les a fortement découragés : « apparemment, on peut faire appel à des mères porteuses en Inde et en Californie, mais c'est très cher... comme 90 000\$ » (traduction de l'anglais). Dans le cas de Jean et Olivier, c'est le manque de soutien et d'information à l'égard de cette méthode qui les ont

découragés : « [...] le concept de mère porteuse, c'est pas logique... il y aurait un manque d'éducation ou de sensibilisation par rapport aux réalités et exigences de la gestation pour autrui... il y a beaucoup de gens qui rêvent en couleur ! ».

L'adoption : le cas des participants

On a vu précédemment qu'il existe plusieurs types d'adoption variant selon la province de résidence. Dans le cas des parents ayant participé à cette recherche, seuls deux parents ont fait appel à l'adoption privée (en Colombie-Britannique), contrairement aux autres qui, eux, ont entrepris leurs démarches avec le système d'adoption publique. Or, nonobstant du type d'adoption, tous les couples et ce, peu importe la province de résidence, devaient entreprendre des procédures d'évaluation dans lesquelles on évaluait entre autres leur capacité à être parents, leurs finances, la stabilité de leur relation de couple, leur relation avec la parentèle, etc. Ces pères ont également dû suivre des formations et, dans la plupart des cas, assister à des discussions de groupe avec d'autres couples se trouvant dans le processus d'adoption également. Bien entendu, ces démarches sont exigées pour tous les couples, peu importe le sexe des partenaires.

Dans le cadre du processus d'adoption, les futurs parents doivent également établir certains critères selon lesquels ils peuvent choisir le sexe de l'enfant, l'origine ethnique, l'âge et déterminer des préférences en ce qui a trait à son état de santé. Par exemple, pour Tom et Harry ainsi que pour Jason et Diego, l'origine ethnique de l'enfant ou la couleur de sa peau n'ont pas été des critères auxquels ils se sont attardés (ironiquement, dans le cas de ces deux couples, les enfants sont nés au Canada et sont d'origine caucasienne). Ils ont plutôt dirigé leur attention à l'état de santé de l'enfant. À cet égard, Jason dit que « la race n'était pas importante....nous voulions avoir un enfant en santé... puisque nous sommes nous-mêmes de deux races et

nationalités différentes... La couleur de peau de l'enfant n'était pas un critère important pour nous. Ce qui était important c'est ce qui est en dedans ». Dans la même perspective, Tom dit : « nous pensions que notre enfant allait déjà avoir à faire face à assez de défis avec deux pères, que nous ne voulions pas avoir un enfant avec des besoins spéciaux... c'était notre seul bémol... la race n'était pas un critère important » (traduction de l'anglais). Dans un même ordre d'idées, Harry, son partenaire, dit : « nous n'étions pas à la recherche d'une enfant avec des problèmes de santé. Je sais que certains sont prêts à adopter des enfants avec des besoins spéciaux, mais nous nous voulions un enfant en santé... le genre n'était pas non plus un souci pour nous... ni son bagage ethnique non plus » (traduction de l'anglais).

Dans ces trois cas, le fait que l'état de santé de l'enfant représentait un facteur aussi important dans la réalisation de leur parentalité a prolongé la durée du processus d'adoption. Ceci reflète également que ce n'est pas parce qu'il s'agit de pères homosexuels, dont le désir de paternité les pousse au-delà de ce que certains hommes (hétérosexuels et homosexuels) feraient pour devenir pères, qu'ils sont nécessairement plus tolérants aux différences – dans ce cas, le « fardeau » que semble représenter un enfant avec des conditions de santé particulières. Bien évidemment, le but ici n'était pas d'instiguer un sentiment de culpabilité chez l'individu, mais plutôt de le pousser à réfléchir sur son niveau de tolérance face aux différences et son niveau d'acceptation du risque. Tel que Loïc le mentionne : « quand on adopte on doit faire quelques choix, mais ceci est surtout lié à notre acceptation du risque... Est-ce qu'on accepte un enfant dont les antécédents pourraient être de santé mentale, 0 positif, malade... ou encore d'une ethnie différente, d'une couleur différente ».

L'âge de l'enfant a aussi semblé être un critère important pour l'ensemble des couples, ce qui pour certains a aussi fait en sorte de prolonger la durée du processus. Jason dit que « [l'âge] est un des critères avec lequel on peut être ferme... c'est pour cette raison que cela nous a pris autant de temps... parce qu'on voulait un nouveau-né. En tant que parents, on voulait vivre le tout ! ». Dans cette même logique, Diego, son partenaire, dit : « nous voulions voir ses premiers pas. [L'âge], c'était aussi important parce que nous voulions créer un bon lien d'attachement avec lui et quand ils sont plus vieux c'est plus difficile ». Jean, lui, dit : « nous on voulait à 18 mois parce qu'il y a des études qui montrent qu'à cette âge-là l'adoption est plus facile... » Dans ce cas, on peut déduire que la question de la relation parent-enfant et l'attachement qui se développe entre ces derniers est un facteur clé dans leur choix en ce qui a trait aux choix de l'âge de l'enfant adopté.

En ce qui concerne le genre de l'enfant, les participants ne semblent pas y avoir apporté une attention particulière. Lorsqu'on a abordé le thème pendant les entretiens de couple, les participants ont affirmé que le genre n'avait pas été une priorité lorsqu'ils avaient entrepris les démarches d'adoption. Ils en avaient discuté, mais « ce n'était pas une priorité » tel que l'a mentionné Jean. Pour Tristan et David par exemple, lors des deux dernières adoptions, ce qui était important était le fait que leurs deux filles avaient la même mère et donc qu'ils voulaient qu'elles restent ensemble.

Pourquoi l'adoption?

On a vu précédemment que la plupart des pères de la recherche ont une perception négative de la gestation pour autrui et la considèrent comme un choix « égoïste ». Par conséquent, dans le but de réaliser leur rêve de devenir parent, ils se sont tournés vers l'adoption publique – même

pour ceux qui avaient le choix de faire appel à l'adoption privée – puisqu'elle représentait l'option la plus facilement accessible. Pour Jean et son partenaire Olivier, le choix de l'adoption s'est fait dans le but de venir en aide à un enfant, mais aussi parce qu'il s'agissait de l'option la plus viable et rapide. De plus, le fait d'avoir eu accès à un groupe de soutien lors du processus d'adoption les a fortement incités à aller de l'avant avec leurs démarches. À cet égard, Olivier mentionne : « je voyais l'horloge biologique [...] on a vu leur site internet, un groupe où ils donnaient de l'information... mais à un moment donné ils ont décidé de donner une formation pour les futurs papas. Il s'agit de la Coalition de familles LGBT du Québec. Donc Jean et moi, on a été la premier cohorte de formation de ce groupe... en 2008-2009... et d'ailleurs le premier groupe, on se fréquente encore parce qu'on est tous aux mêmes étapes de notre parentalité... on a tous eu nos enfants à même temps ». On verra plus loin à quel point le soutien externe au couple – venant d'autre part que de la famille immédiate et les amis – est un élément essentiel à leur bien-être, car comme Olivier le mentionne, le fait que ces parents passent pas les mêmes épreuves, les rend plus susceptibles de comprendre les difficultés liées non seulement au processus d'adoption, mais aussi au quotidien des familles avec des parents de même sexe.

Même si l'adoption semblait le choix le plus évident, les participants ont exprimé les difficultés et les craintes qu'ils ont vécues lors de ce processus. Dans *Adaptation and Transformation : The Transition to Adoptive Parenthood for Gay Male Couples*, Mark Gianino (2008) explique que la plus grande difficulté, pour les pères ayant participé à son étude, était leur homosexualité elle-même, car même si les lois leur permettaient d'adopter, le manque de connaissances et de préparation des travailleurs sociaux ainsi que l'homophobie de la part des agences d'adoption compliquaient grandement les procédures d'adoption. Or, dans le cas des participants de cette enquête-ci, les difficultés sont d'un autre ordre. Pour les résidents du

Québec, par exemple, les plus grands défis du processus d'adoption étaient causés par le type d'adoption lui-même, car ils ont fait appel à la banque mixte afin d'obtenir leur statut de famille d'accueil avant de pouvoir adopter leurs enfants. Cette pratique, bien que plus efficace en termes de temps, impose aussi des barrières, pour la plupart liés au droit de la famille, qui, dans certains cas, peuvent représenter une menace à l'adoption légale de l'enfant par ses pères adoptifs. En effet, en tant que famille d'accueil les futurs parents adoptifs ont des droits limités sur l'enfant et dépendant de la situation de ses parents biologiques, la Cour peut retirer l'enfant de sa famille d'accueil en tout temps et le replacer chez ses parents biologiques. Cette réalité était une crainte pour Olivier pour qui « il y a eu un peu de crainte et de peur aux débuts... » en raison des visites fréquentes des parents biologiques. D'un autre côté, Tristan, qui a adopté en Ontario, explique que dans leur cas, ils ont eu à effectuer des visites fréquentes chez la famille d'accueil pour voir l'enfant avant de pouvoir l'adopter. Ces visites, supervisées par la travailleuse sociale, étaient « exigeantes » et « stressantes ». Il explique : « c'était difficile d'être chez quelqu'un d'étranger, puis tu ne peux pas être toi-même non plus... pas que tu ne veux pas montrer que t'es pas toi-même, mais t'essayes d'être à ton meilleur [...] ». Un autre exemple est celui de Tom et Harry pour qui, l'adoption du deuxième enfant, tout comme celle du premier, s'est fait par placement direct : ce sont les parents biologiques qui les ont choisis comme parents adoptifs. Or, en raison des politiques entourant ce type d'adoption, les parents biologiques ont une période de 30 jours pour revenir sur leur décision ; ce qui leur est arrivé. Harry explique : « j'étais au travail et j'ai reçu un appel de la part de l'agence d'adoption et j'ai tout de suite senti que quelque chose ne tournait pas rond... je faisais le décompte des 30 jours après sa naissance et cette journée-là était la 29ième... alors, j'ai répondu et la travailleuse sociale m'a dit que les parents biologiques

voulaient ravoire l'enfant... J'étais dévasté ». Toutefois, quelques semaines suivant ce revirement, la mère biologique a changé d'idée et l'enfant leur a été retourné.

Ces exemples démontrent ainsi d'un côté comment le type d'adoption influence l'expérience des futurs parents, pour qui, même si elle était négative à un certain point, n'a pas empêché la plupart d'entre eux d'adopter d'autres enfants. D'un autre côté, ils permettent de voir comment ces pères font part de résilience, de détermination et de dévouement afin de faire de leur désir de paternité une réalité.

En leur demandant d'expliquer leur préférence face à l'adoption ainsi que les difficultés qu'ils ont vécues en la réalisant, on a aussi voulu aborder leur vision face à d'autres types d'adoption. Par exemple, lorsqu'on a abordé le thème de l'adoption internationale, les réponses des participants se résumaient principalement à quatre mots : coûteuse, inégale, discriminatoire et injuste. Ils partagent aussi une vision négative des parents homosexuels qui ont fait appel à ce type d'adoption, car ceux qu'ils connaissent ont dû mentir par rapport à leur orientation sexuelle et à leur statut civil. Pour Olivier, ces parents font preuve d'« un manque d'intégrité » qui, à grande échelle, nuit grandement à la communauté homosexuelle. En ce qui a trait à l'adoption privée, c'est principalement le principe même de payer pour avoir un enfant qui gênait les pères ayant considéré cette option. À cet égard, Tom explique qu'il s'est senti comme « s'ils achetaient un bébé dans un marché ». Pour d'autres, comme Jason et Diego, c'est l'expérience d'autres couples qui ont perdu leur argent en faisant affaire avec des agences privées qui les ont fortement découragés.

Finalement, bien que ces pères aient entrepris des démarches distinctes en ce qui a trait aux moyens entrepris pour adopter, c'est leur quête vers la réalisation de leur paternité qui est leur dénominateur commun. C'est justement ce désir de fonder une famille, propre à chacun d'eux, qui révèle des aspects intéressants des raisons pour lesquelles ils sont devenus pères.

Le désir de paternité

Plusieurs des pères affirment avoir décidé de fonder une famille parce que c'était « la bonne chose à faire » ou parce qu'« ils ont toujours rêvé d'avoir des enfants ». Le statut parental pour eux représente une source de validation et de valorisation de leur existence, tel qu'on l'a mentionné précédemment. Dans la plupart des cas, la paternité leur procure un sentiment de légitimité et d'accomplissement face à leurs attentes, celles de leur famille et de la société. Or, bien que les raisons et les motivations soient uniques à chaque individu, on a remarqué que, pour la plupart des participants, ce qui les a principalement poussés à faire de leur désir de paternité une réalité a pris forme grâce aux changements du droit familial, lors d'un ou plusieurs moments marquants de leur existence et/ou grâce à l'influence d'un ou plusieurs individus au cours de leur parcours de vie.

L'influence d'un autre individu, principalement celle du partenaire, a joué un rôle très important pour l'ensemble des participants dans la réalisation de leur parentalité. À cet égard, David dit que même s'il ne s'est pas toujours vu avec des enfants, c'est son partenaire qui l'a fait changer d'avis : « moi j'aurais été correct sans enfant. Peut-être que je n'étais pas super prêt encore, mais Tristan a toujours voulu vraiment... tu sais, il me demandait : “Veux-tu avoir des enfants ? Parce que si tu ne veux pas avoir des enfants, je ne peux pas être avec toi. Il faut que je

trouve quelqu'un d'autre qui veut des enfants''. Lui, il en voulait vraiment, moi j'étais indifférent ou j'en voulais, mais c'était pas absolu. Je n'avais pas besoin ».

En plus de l'influence du partenaire, il y a d'autres acteurs comme les membres de la parentèle, les amis ou même des groupes de soutien qui jouent également un rôle clé en offrant principalement du soutien moral et du conseil. Pour Olivier, la Coalition des familles LGBT du Québec « a été un catalyseur » lorsque lui et son partenaire discutaient sur la possibilité d'avoir des enfants, car par son entremise, ils ont eu accès à un réseau d'information et de soutien formé par d'autres individus dans la même situation. Il dit : « moi j'étais prêt, mais Jean hésitait encore parce que ce qu'on voulait voir c'était c'est quoi l'impact sur les enfants...mais le fait de voir d'autres parents qui vivent la même chose, ça a aidé ». De plus, dans leur cas, c'est l'influence d'un tiers - un ami proche - qui les a aussi aidé à prendre leur décision « pour nous, notre ami a été un modèle, un modèle de stabilité et d'application. [...] Notre famille, c'est un peu à cause de lui qu'on l'a créée... il nous a donné la confiance d'avancer la dedans ». L'appui de la parentèle, lui, a été conditionnel à l'accomplissement du désir de paternité chez les participants, car le sentiment d'approbation et de satisfaction qu'ils ont ressenti de la part de leurs proches a été une source de motivation pour entamer ou continuer les démarches du processus d'adoption. Il est intéressant de remarquer que, suite à l'adoption de l'enfant, la relation avec leur famille immédiate ainsi qu'avec la famille de leur partenaire s'est solidifiée. En effet, la majorité des participants affirment avoir eu plus de difficulté avec leurs parents, lorsqu'ils ont fait leur sortie du placard que lorsqu'ils se sont mariés ou ont adopté leur enfant. Ceci est peut-être causé par le fait que, lorsqu'ils ont révélé leur homosexualité à leurs parents, ces derniers ont possiblement dû renoncer à leur désir de devenir grands-parents et d'en faire le deuil. Or, c'est en leur démontrant qu'ils pouvaient vivre une vie « normale » – en vivant selon un « mode de vie hétérosexuel » –

que leur relation avec leurs parents s'est améliorée soit parce qu'ils se sont sentis rassurés par la confirmation de la continuité de leur lignée familiale (même si celle-ci n'est pas déterminée par les liens de sang) ou parce qu'ils ont eu l'impression que leur fils vivrait une vie heureuse et moins stigmatisée. À cet égard, Olivier mentionne que ses parents « trouvaient ça merveilleux parce qu'ils devenaient grands-parents ».

D'un autre côté, en ce qui a trait à l'accomplissement de la paternité, Emmanuel Gratton (2008 : 79) explique que, pour les pères homosexuels, « passer d'une vague préférence sexuelle à l'affirmation d'une identité homosexuelle signifie souvent, dans un premier temps, l'abandon du désir de paternité, ou du moins sa mise en veilleuse ». Certains des participants ont dit avoir grandement ressenti que leur homosexualité était au début un obstacle important. Or, leur perception a changé en parallèle avec celle de la société. En effet, pour certains d'entre eux, une des plus grande difficultés lorsqu'ils en sont venus à accepter leur homosexualité a été de refuser leur désir de paternité, car pour eux être père et homosexuel étaient des identités incompatibles. Jean s'exprime à cet égard : « c'était en fait une des principales préoccupations de l'acceptation de ma sexualité... c'était de dire non à la famille [...] donc j'ai fait mon choix et j'ai fait une croix sur la famille à ce moment-là, j'avais 22 ans ». Or, son attitude, tout comme pour d'autres participants, a changé en même temps que la société a assisté à une normalisation de l'homosexualité - « normalisation » qui, en tandem avec la singularité sociétale et la rupture face au modèle hétérosexuel biparental, a contribué aux changements législatifs aux débuts des années 2000.

Plus encore, la perspective sur la question de l'accomplissement de la paternité mise en jeu lors de l'acceptation de son homosexualité correspond à un processus de construction de son identité non seulement en tant qu'homme, mais aussi en tant que père et homosexuel. À cet égard, Julien et L'Archevêque (2013 : 73) expliquent que la construction identitaire se fait par la capacité de l'individu à se voir accomplir une diversité de rôles sociaux et à reconnaître un ensemble de caractéristiques qu'il juge comme sien : « Un individu peut avoir plusieurs identités plus ou moins faciles à intégrer en un concept de soi global, selon le degré de compatibilité sociale de ces identités ». Les individus se voient donc forcés de faire face à un défi de conciliation des plusieurs facettes de leur personne se reflétant dans un processus d'acceptation et d'identification de leurs attentes, caractères et rôles sociaux dans lesquels ils se voient agir.

On a vu toutefois que dans le cas d'autres participants, comme celui de Tristan, l'homosexualité ne semble avoir été un obstacle à aucun moment. Il affirme : « ça n'a jamais été une question dans ma tête que je ne le serais pas... ça a toujours été clair... je m'étais même dit "que je sois seul ou quoique ce soit, ça va m'arriver un jour" ». Il est le seul à s'exprimer ainsi. En effet, pour les autres participants, la présence du partenaire ainsi que son influence ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre du projet parental. Jason explique : « En ayant choisi le bon partenaire, j'ai réalisé que je pouvais en fait avoir une famille tel que je l'ai toujours voulu ». Ceci reflète également le fait que, pour certains individus, être parent et partenaire sont des identités difficilement dissociables.

Il a été intéressant de remarquer que pour l'ensemble des participants, les changements dans les lois régulant la filiation et les unions, tant au Québec qu'en Ontario ou en Colombie-Britannique, ne les ont pas directement incités à fonder une famille, à entreprendre un projet

parental. Tel qu'on l'a mentionné précédemment, l'influence du partenaire ou celle d'un proche ont été des éléments plus décisifs dans l'accomplissement de leur paternité. Par exemple, quand on demande à Jean d'expliquer ce que la loi de 2002 a représenté pour lui au Québec, il répond: « je m'en suis même pas aperçu... je ne suivais pas ça... je pense que j'ai vu sur Internet un jour qu'il y avait une coalition homoparentale au Québec... et c'est là que j'ai réalisé que ça existait ». Pour Loïc et Charles, même si les lois avaient changé, se marier et fonder une famille n'étaient pas des priorités : « [...] le changement législatif... tant mieux, mais l'atmosphère était déjà là... on savait que c'était imminent... mais en 2002, Charles et moi n'avions pas ce projet là tout de suite.... On venait de s'installer et on avait des choses à faire du point de vue professionnel ». Enfin, pour Olivier et son partenaire, la question de devenir parents n'était pas ce qui était important lorsque les changements de 2002 sont arrivés, c'était plutôt la reconnaissance légale de leur union qui les intéressait. Il affirme : « je ne voyais pas ce que ça pourrait représenter... mais pour moi la notion de “est-ce que le mariage est possible ou pas ? ”, c'était quelque chose d'important au départ ». On voit donc ici que le changement législatif régulant les liens de filiation et les unions ont joué un rôle limité quoiqu'essentiel dans l'accomplissement de la paternité pour ces individus. Il faut noter, comme le montre Tahon (2004), que lors des auditions de la Commission des institutions qui ont précédé l'adoption de la loi 84 en 2002, les militants gais ont été silencieux sur l'éventuelle co-paternité ; à ce moment, seule la co-maternité des couples lesbiens était à l'ordre du jour. Y compris pour les associations (mixtes) des droits des gais et des lesbiennes.

La paternité gaie : prolongement d'une évolution de la parentalité ?

L'homoparentalité ou la « famille homoparentale » peut être considérée comme un reflet du questionnement de la conception sexuée des rôles parentaux (i.e., de la paternité et de la maternité) en abordant la perspective de l'attribution des tâches et des responsabilités parentales basées sur le genre du parent. Or, tel que mentionné précédemment, en raison de la reconnaissance sociale et juridique de la famille homoparentale en tant que structure familiale, on a assisté à un « familiarisme » de l'homosexualité. D'une part, elle met en perspective deux conceptions distinctes de la paternité : la « paternité hétérosexuelle » et la « paternité homosexuelle ». D'autre part, elle fait ressortir la présence d'un fossé, encore très présent au sein de la communauté homosexuelle (chez les hommes principalement,) entre le « mode de vie gay » et le désir de paternité.

D'abord, bien que les modèles du père *ambivalent* et du père *postmoderne* ne soient pas spécifiques au père homosexuel, ce qui le distingue du père hétérosexuel, c'est le fait qu'il doit revoir sa relation avec la notion de masculinité associée à la paternité mais encore avec celle de féminité associée à la maternité. Il doit remettre en question et s'approprier des notions sexuées des rôles parentaux afin de définir sa propre paternité en négociant les rôles et les responsabilités « traditionnellement » attribuées au « père » et à la « mère », non pas avec une femme (famille biparentale hétérosexuelle) ou avec lui-même (famille monoparentale), mais avec un individu de même sexe. Ce processus se produit dans un contexte de réflexivité et d'échanges influencés, entre autres, par le passé de l'individu, sa perception de la famille et les relations avec son entourage (partenaire, parentèle et société).

Un autre élément qui semble différencier les pères homosexuels des pères hétérosexuels est que bien que, dans les deux cas, ils veulent démontrer l'intérêt de « situer leur paternité dans les soins aux enfants, le temps passé et la qualité des relations avec eux, malgré le regard social au mieux dubitatif [...] sur cette nouvelle conception de la paternité » (Castelain-Meunier, 2002 : 77), alors que les pères gais jouent sur le terrain traditionnellement occupé par les mères, qu'ils sont nécessairement confrontés à des normes qui sont socialement réservées aux femmes. Selon Jean, être père homosexuel, « ça veut dire plein de choses... Le père hétéro classique, c'est quelqu'un qui soulage la maman de temps en temps pour qu'elle puisse faire quelques trucs à elle... Le père homo, il n'a pas le choix de prendre le rôle de la mère, il doit écouter son enfant et lui fournir ce dont il a de besoin... ce n'est pas juste faire du gardiennage de temps en temps ». Il est intéressant à noter dans cette citation, c'est que le participant fait référence au fait que le père hétérosexuel semble jouer un rôle secondaire dans la prise en charge des enfants quand il a le « choix » d'aider la mère, tandis que le père homosexuel doit sans cesse couvrir l'ensemble des tâches parentales et ménagères, en faisant l'emphasis sur l'importance de subvenir aux besoins affectifs de l'enfant.

Jean poursuit : « Je me suis aperçu que beaucoup de pères hétérosexuels sont peu présents et n'ont aucune idée de comment leur enfant fonctionne... ce sont les mères qui font tout... c'est rare de voir les parents hétéros où le père est impliqué... vraiment, ils en font le minimum possible ». En ce qui a trait aux attentes de leurs rôles, Tristan mentionne : « si on veut faire un bon travail... on est obligé de faire le rôle de la maman et la maman est souvent beaucoup plus impliquée ». Dans ce cas, le « rôle maternel » que ces pères adoptent par défaut ne remet pas seulement en question la conception sexuée des rôles parentaux, mais met aussi en évidence certaines réalités au niveau des interactions entre eux et d'autres parents (homosexuels et

hétérosexuels). L'une de ces réalités renvoie à une grande affinité entre les pères homosexuels et les mères hétérosexuelles. Jean s'exprime ainsi : « je m'entends beaucoup plus avec les mères hétérosexuelles parce qu'on a beaucoup plus les mêmes rôles, visions [...] On me le dit souvent quand je vais à la garderie : “Tiens voilà sa maman”... et oui... je suis la mère autant que je suis le père. » Ce qui reflète d'une certaine manière comment ces individus mettent à l'épreuve les définitions traditionnelles des rôles de genre dans l'exercice de la parentalité (Martial, 2013 : 68).

« Ce ne pas être père, c'est être parent »

Voilà un commentaire qui m'a semblé bien refléter la conception de la parentalité contemporaine. « Ce n'est pas c'est quoi être père, c'est “c'est quoi être parent ?”, parce que père, on dirait que c'est le stéréotype de ce que l'homme donne à un enfant, mais ça c'est peu important », dit David. Cette citation révèle une manière unique de percevoir la paternité et la maternité en « neutralisant » l'aspect sexué des rôles parentaux et met en évidence la tendance, chez certains individus, à se diriger vers l'indifférence des sexes dans l'exercice de la parentalité.

En ce qui a trait au fossé présent dans la communauté homosexuelle, les participants l'ont attribué au fait que certains hommes homosexuels n'arrivent pas à concilier leur homosexualité et la paternité. Pour certains, ceci est causé également par le fossé générationnel entre les homosexuels qui se sont battus pour la reconnaissance de leurs droits et d'un « mode de vie homosexuel » et les homosexuels qui ont vu, entre autres grâce aux changements de la structure de la famille et des lois, l'opportunité de faire comme l'ensemble de la société et de fonder une famille. Jason explique à cet égard que lui et son partenaire ont souvent entendu des

commentaires négatifs de la part d'hommes gais plus âgés quant à leur projet de fonder une famille, basés sur la prémisse qu'avoir « deux pères, ce n'est pas naturel ». Dans cette même perspective, Jean dit avoir également reçu des commentaires hostiles à leur égard venant d'hommes gais plus âgés : « on me disait que c'était une erreur et que les gays ne devaient pas avoir d'enfants, que l'adoption était difficile et qu'il ne fallait pas ajouter le côté homosexuel ». Il a souvent entendu dire : « on s'est battu toutes ces années pour que les homosexuels soient différents et vous, vous voulez reproduire le modèle hétéro ! » Jason et Jean attribuent cette attitude aux restrictions imposées antérieurement aux homosexuels en ce qui concerne les droits parentaux et à la société qui limitait leurs possibilités.

Si ces deux identités sont incompatibles voire paradoxales pour certains, pour les participants de cette enquête, la paternité donne un sentiment d'accomplissement personnel et représente un moyen d'atteindre un statut résultant aussi d'une pression sociale exercée sur l'ensemble des individus à devenir parents et ce, peu importe leur genre. On le voit d'ailleurs chez Jason pour qui faire partie intégrante de la société en contribuant à sa continuité et son maintien est un élément important de son existence : « je veux seulement faire partie de la société telle qu'elle est » (traduction de l'anglais).

Dans le contexte de la paternité chez les pères gais, c'est parce qu'ils réussissent à concilier ces deux éléments de leur identité qu'on peut mieux saisir comment la singularité sociétale se manifeste dans l'harmonisation des « petits mondes » ou identités (Martuccelli, 2010). Au lieu de s'opposer les unes aux autres, elles interagissent et complètent un tout identitaire chez l'individu. Être père gay devient donc ainsi un des plusieurs reflets de la singularité dans les sociétés occidentales contemporaines.

CHAPITRE 6

Dynamique des rôles parentaux – Réalités et défis

Ayant traité de la question de la conception de la paternité chez les pères homosexuels, on soulève le fait que les façons dont ils la conçoivent ainsi que leur rôle dans la structure familiale sont des éléments en constant changement. Ce constant appel au changement, à l'adaptation et à la négociation, s'inscrit dans une dynamique influencée par la diversité des formes de socialisation : entre individus, cultures et groupes sociaux au sein d'une même société et en fonction des genres. Aussi les individus, en fonction de leurs groupes d'appartenance ou de référence, n'intériorisent pas les mêmes modèles culturels (Martuccelli, 2010), mais réussissent pourtant à les adapter aux contextes dans lesquels ils se trouvent. Ceci nous permet de mieux saisir comment ces pères adaptent leur rôle dans la structure familiale au fil du temps et en fonction des réalités auxquelles ils font face. On assiste donc, tel qu'on l'a mentionné précédemment, à une appropriation et à une adaptation de la paternité et des rôles parentaux par les pères gais face aux réalités et défis imposés par la société. C'est grâce aux entrevues individuelles et avec le couple réuni qu'on a réussi à avoir un aperçu de leur dynamique et du type de discours qu'ils adoptent lorsqu'ils ont en présence de leur conjoint. On est ainsi parvenu à recueillir des éléments partagés par les participants concernant leur réalité et défis quotidiens en tant que parents et hommes homosexuels.

Quotidien et conciliation famille-travail

Une des premières réalités ou défis auxquels ces pères doivent faire face, c'est la conciliation famille-travail. En effet, bien qu'il s'agisse d'une réalité propre à toute famille,

qu'elle soit biparentale (hétérosexuelle ou homosexuelle) ou monoparentale, cet élément du quotidien est un des aspects les plus changeants pour les pères ayant participé à cette enquête. Ayant principalement basé leur existence sur le plan du développement professionnel et académique, ils ont dû revoir leurs aspirations et négocier entre eux leurs priorités une fois devenus pères et ce, en prenant compte de la répartition des tâches parentales et ménagères. Par exemple, Tristan (professeur d'école secondaire) et David (fonctionnaire fédéral), ensemble depuis près de dix ans, ont expliqué, lors de l'entrevue du couple, qu'ils ont réussi à concilier famille et travail en répartissant l'ensemble de ces tâches selon leurs « horaires et disponibilités professionnelles » ainsi que sur leurs préférences « au niveau du ménage de la maison et de leur patience avec les enfants », dit David. C'est parce que David a plus d'« affinité » avec les trois enfants qu'il est responsable de s'occuper d'eux le matin et le soir, tandis que Tristan, lui, a tendance à s'occuper des repas et du ménage. Lorsqu'on les a interrogés sur l'équité de la répartition de ces tâches, David a mentionné que « pour l'instant ça fonctionne ». Pour Jason, directeur dans la fonction publique fédérale et dont ses priorités de vie étaient principalement basées sur la réussite professionnelle, l'adaptation suite à l'adoption de son fils n'a pas été facile au début. Pour cette raison, c'est Jaime (gestionnaire d'une banque) qui est resté à la maison la première année et s'est occupé de l'enfant et des tâches « simples » telles que la préparation des repas. Pour le reste, les deux ont affirmé avoir engagé une femme de ménage.

La négociation se fait ainsi en prenant en compte plusieurs critères dont celui de la personnalité, les priorités et aspirations (personnelles et professionnelles) ainsi que le revenu de chaque parent. À cet égard, Harry et Tom, ensemble depuis vingt ans, ils ont affirmé, lors des entretiens individuels, que lorsqu'ils ont adopté leurs deux enfants, ils ont engagé une gardienne et une femme de ménage pour les aider à concilier famille et travail puisque, à l'époque (années

2000) en Colombie-Britannique, les congés parentaux n'existaient pas pour les couples homosexuels. Tom était à l'époque gestionnaire dans un hôpital et Harry était médecin spécialisé, aussi leurs moyens financiers leur permettaient de faire recours à des ressources externes. Aujourd'hui, Tom et Harry ont toujours le soutien d'une gardienne pour leur fille qui a 11 ans, mais Harry s'occupe du ménage tandis que Tom a pris la relève de la préparation des repas. Lors de l'entretien de couple de Loïc (spécialiste en communications) et de Charles (designer de mode), ensemble depuis quinze ans, ils expliquent que puisque Charles était entrepreneur indépendant et son bureau était à la maison, « il a pris en charge les tâches ménagères telles que le ménage et la cuisine », tandis que Loïc « était responsable de préparer les enfants le matin et le soir ».

Cette négociation, qui est vécue de manière récurrente et qui est adaptée aux réalités familiales, est parfois comparée à un sacrifice et elle devient source de conflit dans certains cas. Par exemple, Jean, gestionnaire dans la fonction publique fédérale et conjoint d'Olivier, cadre dans une organisation non-gouvernementale, s'exprime ainsi : « C'est moi qui a sacrifié ma carrière et c'est Olivier qui a fait la sienne... donc ça, ça met de la pression sur Olivier et parfois il dit qu'il veut lâcher sa job.... Mais à chaque fois je lui rappelle que j'ai lâché la mienne pour les enfants... On a donc dû se réajuster à ça et ça a créé une certaine frustration. La conciliation travail-famille est très difficile ». Bien que ce type de dynamique soit aussi présente chez les parents hétérosexuels, il est intéressant de noter ici la pression sociale internalisée par l'individu : le renoncement d'assumer le rôle de pourvoyeur cause des frustrations.

Par ailleurs, la plupart des participants - Jean, Olivier, Jason, Jaime, Loïc et David - ont également partagé le fait que les attentes de la société envers les pères et les mères sont toujours inégales et injustes. Ceci les place donc dans des situations où certaines de leurs responsabilités entrent en conflit et ce, principalement à cause des attentes d'autrui envers eux. Par exemple, Jean et Jason affirment que dans certaines situations, les attentes de leur employeur entrent en conflit avec leurs responsabilités familiales car, selon eux, il est attendu du père d'être « dévoué à son emploi » et que c'est à la mère de s'occuper principalement du foyer familial. Ainsi que Jean l'exprime : « C'est moi qui prends tous les congés pour les rendez-vous [...], mais mon employeur n'aime pas que ce soit moi qui m'absente toujours... Parce que traditionnellement ce sont les femmes qui s'absentent... alors quand c'est un homme, ils n'aiment pas ça... Dans leur tête je ne devrais pas être celui qui s'absente...c'est toujours la mère, jamais le père ». On peut ainsi voir qu'en raison de l'aspect sexué attribué aux rôles parentaux, il y a des situations où le modèle du « père moderne » entre en conflit avec des attentes systémiques de certaines institutions sociales et politiques voulant le réduire au rôle de pourvoyeur.

Si Jean est le seul à faire référence aux congés pris pour des raisons de maladie des enfants, pour ce qui est des activités extra-scolaires des enfants, aussi Tom et Harry que Tristan et David, ont affirmé qu'ils prenaient des « tours à chaque semaine » pour amener les enfants à leurs activités, « sans toutefois avoir d'incidence sur leur horaire professionnel », ajoute Tom. Dans ce cas, la conciliation famille-travail se fait en tenant compte du sens d'équité entre les deux parents, mais aussi en prenant en considération leurs responsabilités professionnelles.

Toujours en traitant du thème de la négociation, lorsqu'on a effectué l'entretien de couple, il est apparu que, pour l'ensemble des participants, le congé parental a été le premier thème négocié. Dans ce cas, ce qui a grandement influencé les participants lorsqu'ils ont eu à décider lequel d'entre eux prenait le congé parental, c'est d'une part la facilité à l'obtenir au niveau administratif, et de l'autre, la compensation la plus élevée en termes de salaire.

Par exemple, Olivier, cadre dans une ONG, explique : « c'est Jean qui l'a tout pris... Il a pris les 37 semaines... Lui au niveau du travail c'était beaucoup plus facile de se faire remplacer [...] puis pour lui, en plus, son employeur compense le salaire jusqu'à 98%... Il est au fédéral ». Tristan et David ont grandement pris en considération le fait que, puisque David était fonctionnaire, il allait obtenir un congé parental mieux rémunéré que celui de Tristan. Par conséquent, c'est David qui est resté à la maison lors de l'adoption du premier et du troisième enfant. Pour ce qui est du deuxième enfant, c'est Tristan qui a pris le congé, car il voulait également « vivre l'expérience d'être parent à temps plein ».

Quant à Tom et Harry, bien qu'ils n'aient pas pris de congé parental, c'est Harry qui, lors des déplacements de Tom dans l'exercice de son emploi de diplomate, est resté à la maison et a pris les enfants en charge. Leur cas est bien particulier : en raison de leur mobilité récurrente, Harry avait pris la décision de ne pas travailler et de s'occuper des enfants jusqu'au moment où lui et son conjoint ont pu s'établir à Ottawa. Alors, Harry a recommencé à pratiquer sa carrière d'médecin spécialisé.

Le congé parental achevé, c'est la routine du quotidien qui a été le sujet de négociation. Elle a été adaptée en fonction de leur emploi, de leur personnalité, de la présence de soutien externe et du nombre d'enfants. La question de la flexibilité de l'emploi de chaque parent a joué

un rôle important, permettant ainsi d'instaurer une certaine stabilité à leur routine. Pour certains, comme Tom et Harry ainsi que David et Tristan, c'est en fonction de leur horaire de travail qu'ils ont décidé leurs responsabilités au foyer - incluant la prise en charge des enfants et des tâches ménagères. Il faut souligner que les parents des participants ainsi que le/la gardien(ne) ont également joué un rôle important. Puisqu'ils ont tous retournés dans le marché du travail, ils ont dû faire appel à l'aide d'une tierce partie (parents, amis, garderie, etc.) pour leur donner un coup de main. Ce « coup de main » a d'abord été important au cours de la première année après la fin du congé parental, parce que la conciliation du temps dédié à l'emploi et celui dédié à la famille devait être établie. Grâce à une meilleure maîtrise de leur routine, la présence de la tierce partie a diminué avec le temps, sans jamais toutefois disparaître. Ce qui se voit dans la redéfinition des relations avec la parentèle et avec l'ensemble du cercle social des parents.

Redéfinition des relations (couple, famille, amis)

Une autre réalité que ces individus doivent affronter en devenant pères, c'est celle de la transformation de la relation du couple et des relations avec autrui – soit avec le milieu du travail, leurs amis ou leur famille. Les participants affirment avoir vécu plusieurs changements en ce qui a trait à leur dynamique de couple et à celle avec leurs proches de manière qu'ils ont dû évaluer leurs interactions et reconsidérer certaines relations.

Dans un premier temps, ils ont vécu des changements importants au sein de leur relation de couple une fois l'arrivée des enfants. Dans certains cas, la parentalité est entrée en conflit avec la relation de couple, du moins pendant une certaine période de temps. « Quand on est seulement deux, en couple, on peut faire ce qu'on veut et passer le temps qu'on veut ensemble...Mais quand l'enfant arrive, tout tourne autour de lui... C'est sa routine qui compte maintenant », dit

Jason, lorsqu'on fait référence aux bouleversements vécus par le couple après l'adoption. Dans ce cas, il y a également d'autres facteurs qui viennent influencer les changements vécus par le couple (conciliation famille-travail, le congé parental et la présence d'une tierce partie - famille ou autre - pour venir en aide aux parents dans la prise en charge des enfants). En effet, on a pu voir que puisque la conciliation famille-travail se produit dans un environnement de négociation entre les deux pères, leur relation est affectée, ainsi que le reflète le cas de Jean et Olivier où cela a créé des confrontations. David et Tristan ont également noté que leur relation avait changé en lien avec le congé parental, car David, qui avait pris deux des trois congés, était « plus proche des enfants » et Tristan craignait de « ne pas réussir à établir des bons liens affectifs avec ses enfants », ce qui a créé des différends dans le couple à certains moments. Ainsi, en étudiant le cas de ces participants, on peut voir que la parentalité provoque une instabilité chez le couple altérant ainsi la relation.

Enregistrons le commentaire de Tom et Harry, dont les enfants ont aujourd'hui 11 et 15 ans : la « dualité entre parentalité et vie de couple diminue avec le temps et celle-ci prend la forme d'une relation complémentaire » et ce, « au fur et à mesure que les parents s'adaptent et les enfants vieillissent » (traduction de l'anglais). Ce qui est intéressant de noter ici, c'est la notion de complémentarité qui, avec le temps, aide à définir le tout identitaire de chacun des individus au-delà de leur relation de couple et de la parentalité, leur permettant ainsi de mieux s'adapter aux réalités et défis de leur quotidien.

D'un autre côté, la relation entre chacun des individus et sa famille immédiate (père, mère, frères et sœurs) a également subi des transformations. Lorsqu'ils ont décidé d'adopter, les participants affirment avoir eu à travailler leurs relations avec leurs proches, même si, en général,

cela ne créait pas de conflit. Dans certains cas, même si les parents acceptaient l'homosexualité de leur fils et appuyaient leur relation avec leur conjoint, ils avaient certaines réticences quant à leur désir d'avoir des enfants sans toutefois s'opposer à leur projet parental. Sans être source de discorde apparente pour les participants et leurs parents, les changements subis par leur relation ont permis de redéfinir leur perception des liens de filiation, des rôles parentaux et des dynamiques familiales. Ceci a d'ailleurs été d'un grand aide pour certains couples en ce qui concerne l'organisation de leur routine et l'attitude qu'ils ont pu adopter pour faire face aux défis du quotidien. En effet, c'est en ayant une meilleure compréhension de la réalité vécue par ces pères que leur famille (parents et fratrie) a pu comment mieux les supporter. Par exemple, Jason affirme : « mes parents viennent nous visiter une semaine par mois de Montréal parce qu'ils veulent qu'on ait du temps pour nous... Ils comprennent qu'on a aussi besoin de temps pour notre couple et que, puisqu'on n'a pas de famille à Ottawa, on n'a pas souvent l'occasion de le faire » (traduction de l'anglais).

Ceux dont la parentèle réside dans une autre ville, une autre province ou même un autre pays, ont affirmé que malgré la distance, ils ont pourtant ressenti un changement, quoique limité, dans la relation avec elle. Dans ce cas, le changement s'est principalement manifesté dans un désir grandissant à rapprocher les enfants des grands-parents, soit en déménageant plus à proximité ou en réalisant des voyages plus couramment, tel qu'on l'a vu avec Jason et Jaime. Enfin, au-delà de l'adoption d'un enfant, c'est aussi la formalisation de la relation de couple, entre autres avec le mariage, que la relation des participants avec leur famille s'est transformée.

Toujours en abordant la thématique des relations, les participants affirment également que leurs relations avec certains amis ont été affectées par l'adoption de leur enfant. On a déjà fait mention du fait qu'au sein de la communauté homosexuelle, il existe encore une certaine incompréhension du désir de parentalité, menant ainsi à l'exclusion et à la stigmatisation de certains individus. Dans ce cas, ces pères ont été forcés de réévaluer certaines relations, les rapprochant ou les éloignant de certaines de leurs amitiés de manière inattendue. Tristan s'exprime à cet égard : « mon meilleur ami, qui était mon 'Best Man'... lui il a déménagé dans une nouvelle maison et il a juste dit un jour qu'il ne voulait pas que nos enfants aillent dans sa nouvelle maison pour pas l'abimer [...] j'ai comme coupé les liens à ce moment-là ». David ajoute : « on a perdu des gens comme ça...soit qu'on a coupé les liens ou c'est des gens qui ont juste perdu l'intérêt de venir nous voir justement parce que à cause de la routine des enfants ». Dans ce cas, ces deux individus font référence à des amitiés avec d'autres hommes homosexuels, renforçant ainsi la croyance de l'existence d'un paradoxe entre le « mode de vie homosexuel » et le « mode de vie hétérosexuel ».

Pour trois des cinq couples (Jason et Jaime; David et Tristan ainsi que Tom et Harry), tous résidant à Ottawa, les amis restés les plus proches étaient des individus hétérosexuels. Pour les deux autres couples habitant à Montréal (Olivier et Jean ainsi que Loïc et Charles), bien qu'ils aient dû s'éloigner de certaines amitiés, ils ont tout de même réussi à conserver des relations avec d'autres hommes gais, eux aussi devenus pères. Ceci a entre autres été rendu possible grâce aux groupes de soutien tels que la Coalition des familles LGBT du Québec dont l'existence a facilité la création et le développement de réseaux entre familles homoparentales. À cet égard, on peut voir l'importance du rôle joué par le lieu de résidence en ce qui a trait à la possibilité de maintenir ou établir certaines relations. Enfin, en réalisant les entrevues, on a pu noter le désir

ressenti par les parents - résidant à Ottawa - de faire la connaissance avec d'autres familles homoparentales vivant les mêmes réalités. Ils affirment l'importance que ceci représente pour eux et pour leurs enfants afin de leur permettre d'interagir et grandir avec d'autres familles ayant une structure similaire.

Le regard et l'intervention d'autrui

On a abordé tout au long du chapitre l'importance qui joue l'entourage des pères dans l'établissement de la routine de leur famille et la conciliation travail-famille. De plus, on a vu comment l'appui d'autres groupes de soutien, tels que la Coalition de familles LGBT du Québec ou *Pride Ottawa*, représentent un aspect important dans la socialisation du couple ainsi que celle de leur(s) enfant(s). À cet égard, Loïc qui travaille avec la Coalition affirme que « l'impact que cette organisation a sur l'expérience parentale des membres est significatif et encourage la création de réseaux de soutien entre parents ». Il indique également que « l'organisation travaille fort à étendre son réseau dans les autres régions du Québec afin de contribuer à la formation et la sensibilisation de la population aux réalités des familles LGBT ». Pour ce qui est des participants résidant à Ottawa, malgré ses efforts, *Pride Ottawa* n'est pas encore un groupe avec le même niveau d'intervention que la Coalition des familles LGBT du Québec, ce qui représente un défi particulier pour ces familles qui tentent d'établir des liens avec d'autres familles ayant une structure similaire. Par conséquent, elles se tournent vers d'autres sources telles que des familles amies hétéroparentales ou dans certains cas des membres de leur parentèle. Par exemple, pour Tristan et David, le soutien est venu du meilleur ami hétérosexuel de David, ce qui l'a « grandement surpris », ainsi que de la sœur et de la mère de Tristan. Ils ont pourtant avoué lors de l'entrevue de couple qu'ils aimeraient quand même « avoir un plus grand réseau d'amis

homosexuels avec des enfants », ce qui vient appuyer le constat d'Agnès Martial (2013 : 65) pour qui, certains pères « regrettent fréquemment l'absence d'un réseau de pairs avec qui partager les difficultés » de la parentalité.

Tel que mentionné, ce genre de groupes n'est pas aussi commun que certains des participants le voudraient, ceci en raison d'un manque d'organisation ou de ressources disponibles pour les former, soit parce qu'il n'y a pas assez de membres ou parce qu'il n'y a pas de soutien financier. Certains participants ont pourtant soulevé une autre raison pour laquelle ils ne font pas partie de ce genre de groupe et elle est causée par un certain niveau d'inconfort lorsqu'ils ont à interagir avec des familles homoparentales avec une structure distincte. À titre d'exemple, Tom et Harry ont affirmé ne pas avoir réussi à s'intégrer à un de ces groupes de soutien parce que la majorité des parents étaient des femmes : « lorsqu'on habitait à Vancouver, nous étions membres d'un groupe de familles gaies où 95% étaient lesbiennes... et puis tu sais...on a pas beaucoup de choses en commun avec elles... alors, on a fait l'effort, mais on a pas vraiment réussi à s'intégrer » (traduit de l'anglais). Cette affirmation, quoique surprenante, soulève une réalité beaucoup plus importante et c'est celle du fossé créé par un sexisme et un certain degré d'homophobie de la part de la société et présent au sein même de la communauté homosexuelle.

En effet, malgré le progrès des droits des homosexuels et la mise en valeur de l'égalité entre individus, on retrouve encore des situations où fait surface la rivalité causée par les inégalités entre les sexes. À cet égard, on peut entre autres le remarquer avec les normes entourant le congé parental, les disparités salariales entre hommes et femmes, ainsi que les attentes envers les parents basées sur une conception sexuée des rôles parentaux et une

discrimination basée sur des notions sexistes et homophobes chez certains individus. D'ailleurs, certains des participants avouent avoir entendu des commentaires de la part de certains individus (hétérosexuels et homosexuels) tels que « les hommes gais ne font pas des bons parents », « un enfant a besoin d'une mère », « avoir deux mères, c'est mieux qu'avoir deux pères », etc.

Toujours selon cette logique, bien que la discrimination ait fait partie des défis et réalités du quotidien de ces familles, certains d'entre eux (Jason, Loïc, Tristan, Tom et Harry) disent que son impact était « limité ». En effet, il semblerait que, puisque celle-ci fait partie de leur réalité, ces pères ont développé des stratégies ou des comportements pour gérer ce type de situation complexe et ce, pour que leurs enfants puissent eux aussi apprendre à les gérer dans l'avenir. Loïc s'exprime à cet égard : « je me suis rendu compte qu'il a fallu que je construisse un discours pour expliquer notre famille... J'ai donc commencé à créer mon récit assez simple pour que mon fils puisse aussi se sentir à l'aise et comprendre d'où il vient ». D'un autre côté, certains affirment être devenus « insensibles » à ce genre de situation et « ne se rendent plus nécessairement compte lorsqu'ils sont victimes d'un acte ou d'un commentaire discriminatoire », a affirmé Tristan lors de l'entretien de couple.

En abordant le thème de la discrimination, les participants qui ont adopté des enfants d'une origine ethnique différente ou de couleur de peau différente, affirment que c'est plutôt cet aspect qui les a rendus plus vulnérables à être victimes de discrimination. En effet, pour Olivier et Jean ainsi que pour Loïc et Charles, c'est la couleur de peau de leurs enfants qui semble avoir attiré plus de commentaires et d'attention de la part de leur entourage, plus que la structure homoparentale de leur famille. Jean affirme : « c'est plus difficile d'avoir un enfant noir que d'être deux papas... On nous a fait plus de remarques là-dessus... les gens vont voir la couleur

avant la composition familiale. » Il ajoute : « Il y a un racisme latent dans la société... Ce sont des remarques qui sont moins appuyées, moins précises, mais on sent quand même le regard... Les questions sont beaucoup plus sur la race que sur l'orientation sexuelle. » Le thème de l'homoparentalité semble donc devenir secondaire lorsqu'on traite de familles inter-ethniques ou « interracialles ».

Enfin, même si les participants ont entendu des commentaires négatifs à diverses reprises et dans des situations différentes, leur expérience parentale a en général été « positive » selon la majorité d'entre eux. Bien que, dans la plupart des cas, le regard d'autrui – ou de la société en général –, ainsi que son intervention directe ou indirecte (par l'entremise de politiques, lois ou normes), n'ait pas eu d'effet notablement négatif sur leur expérience parentale, la dynamique des rôles dans leur unité familiale a tout de même été influencée soit dans la prise en charge des enfants ou dans la répartition des tâches ménagères. Leur réalité est donc formée par l'intersectionnalité de facteurs qui forcent ces pères à défier les conventions et prénotions sexuées de la parentalité pour faire face aux défis du quotidien.

La figure maternelle

On a fait mention des commentaires « un enfant a besoin d'une mère » et « avoir deux mères, c'est mieux qu'avoir deux pères » qui ont souvent été entendus par les participants. Faisant référence à leur capacité en tant qu'hommes à élever un enfant, ces commentaires viennent soutenir l'importance que certains individus donnent à la figure maternelle. Tel qu'Emmanuel Gratton (2008 : 83) l'affirme « notre culture idéalise le rôle maternel : la présence, les liens d'attachement à la mère seraient primordiaux et irremplaçables pour assurer le bon développement affectif et émotionnel de l'enfant dans ses toutes premières années ». Ainsi, en

appuyant la logique selon laquelle la figure maternelle joue un rôle indispensable dans la vie de l'enfant, le père ne semble jouer qu'un rôle limité, voire complémentaire. Toutefois, dans la réalité de pères homosexuels, l'application de cette conception de la parentalité est bien entendu limitée par la structure même de leur famille, car dans leur cas, ils doivent s'approprier certains des rôles « traditionnellement » attribués aux mères surtout au niveau de la prise en charge de l'enfant.

Malgré cette limitation, certains des participants semblent partager cet avis. C'est ainsi qu'ils ont cherché à trouver des solutions pour « pallier » l'absence de la figure maternelle dans leur famille. Ils ont donc consciemment choisi une femme dans leur entourage, soit une grand-mère, une tante ou amie proche pour jouer le « rôle qu'ils ne pourraient pas jouer dans la vie de leur enfant », dit David. Tristan s'exprime à cet égard en affirmant : « il faut qu'il y ait des présences féminines, c'est certain. » Or, il admet tout de même que cette façon de penser n'est pas partagée par toutes les familles homoparentales et que c'est tout simplement un choix basé sur ses préférences et son expérience : « c'est bon qu'il y ait une présence quelconque, mais que ce soit obligatoire à 100% ou qu'il faut absolument qu'il y ait une présence très solide, je ne pense pas que c'est nécessaire ». À ce niveau, l'importance donnée à la figure maternelle a particulièrement été importante autant chez David et Tristan que chez Harry et Tom.

Cette conception de la figure maternelle vient en quelque sorte contredire le discours des participants en ce qui a trait aux rôles qu'ils adoptent, car lorsqu'ils font part de leur perception de la paternité, ils affirment qu'ils partagent plus de points communs avec les mères et qu'ils incorporent les rôles qui sont traditionnellement attribués à ces dernières dans l'exercice de leur parentalité. Or, il faut tenir en compte que les pères ayant soutenu l'idée de l'importance de la

présence maternelle sont ceux qui ont adopté des filles, soit Tom et Harry, ainsi que Tristan et David. Lorsqu'on a questionné Tom sur ce thème, il a répondu qu'il y avait des choses que ni lui ni son partenaire ne pouvaient faire pour leur fille, « principalement celles concernant l'anatomie féminine ».

D'un autre côté, même pour les participants qui ne semblent pas être en accord avec l'idée du rôle essentiel de la figure maternelle, celle-ci semble tout de même se manifester et influencer jusqu'à un certain point leur dynamique familiale. En effet, c'est par l'entremise de leur socialisation et celle de leurs enfants avec d'autres institutions sociales, telles que l'école, que la figure maternelle semble toujours conserver une place importante dans la conception des rôles parentaux et la prise en charge des enfants. Enfin, pour bien saisir l'importance de la figure maternelle chez ces familles, il faut prendre en considération que c'est surtout au niveau instrumental qu'elle semble se manifester. En effet, c'est pour « s'assurer que leur fille puisse avoir quelqu'un qui la comprenne et lui expliquer les choses qu'on ne pouvait pas lui expliquer, surtout avec son anatomie », selon Harry, que lui et son partenaire ont cherché à avoir une figure féminine stable dans leur entourage.

Somme toute, tel qu'on a pu voir au cours du chapitre, les défis auxquels ces parents font face et les réalités qu'ils doivent affronter dans leur quotidien affectent la dynamique des rôles qu'ils adoptent au sein de leur famille ainsi que leurs relations avec autrui. Ces rôles, allant de la prise en charge des enfants jusqu'à aux tâches ménagères, varient et s'adaptent avec le temps et selon les circonstances dans lesquelles les pères se trouvent. De plus, on voit que les rôles adoptés sont négociés en prenant compte de plusieurs facteurs qui viennent influencer chacun des pères et leurs enfants. En effet, ces facteurs, qui vont de la personnalité du parent jusqu'à son

occupation professionnelle, ses ambitions et ses priorités ainsi que les ressources dont il dispose pour concilier sa vie professionnelle et parentale, sont essentiels à la définition et à la dynamique adoptée dans l'exercice de sa parentalité.

On l'a d'ailleurs vu plus explicitement avec Jason et Jaime, ainsi qu'avec Tristan et David, qui, lors des entrevues en couple, ont discuté du thème et élaboré davantage sur ce qui leur a permis d'harmoniser leurs responsabilités avec leurs attentes. Jason s'exprime à ce sujet en affirmant que lui et son partenaire ont eu « des discussions très honnêtes » et que c'est en grande partie grâce à « la complémentarité de leurs personnalités » qu'ils ont réussi à établir une dynamique « respectueuse ». À cet égard, cette dynamique - révélant la flexibilité des termes et tendances définissant la parentalité aujourd'hui - démontre comment les individus dans une société de plus en plus singulariste embrassent une pluralité d'identités et les adaptent afin de se faire reconnaître en tant qu'acteurs sociaux uniques et semblables.

Enfin, les réalités et défis soulevés par les participants démontrent que, bien qu'ils vivent des situations semblables aux familles ayant une structure différente, les familles homoparentales font toujours face à des particularités qui relèvent des prénotions de la complémentarité sexuée de l'attribution des rôles parentaux. Or, les familles homoparentales permettent de mettre en évidence la remise en questions de cette prénotion portant à étudier davantage l'avènement d'une indifférence des sexes dans la parentalité.

Conclusion

Comment, dans le cadre des familles homoparentales avec deux pères ayant adopté, les partenaires du couple définissent-ils leur paternité et comment cette définition s'imbrique-t-elle dans la dynamique des rôles et l'organisation familiale, la parentalité ? Ceci a été la question à laquelle on a tenté de répondre tout au long de cette recherche. Pour y arriver, on s'est donc donné trois objectifs dont le premier consiste à tenter de comprendre la paternité et les formes qu'elle peut prendre lorsqu'on se retrouve dans une situation où « l'absence » de maternité fait en sorte que les individus, dans ce cas les pères, doivent défier les conventions sociales en ce qui a trait à la conception des rôles parentaux. Le deuxième, lui, a consisté à tenter de saisir comment les définitions de la paternité par ces pères gais s'imbriquent dans la conception des rôles qu'ils adoptent dans l'organisation familiale. Enfin, le troisième a visé à étudier les facteurs externes qui ont pu influencer les pères dans l'exercice de leur parentalité et la définition de leur paternité, révélant ainsi les défis et réalités que ses familles ont à affronter dans le quotidien.

Pour répondre à cette problématique et pour atteindre les objectifs, on a donc effectué des entrevues avec dix pères (cinq couples) ayant adopté ou ayant un statut de famille d'accueil pendant au moins un an. Ces participants, ayant tous des parcours de vie différent, ont été recrutés par l'entremise de réseaux académiques et groupes de soutien pour individus homosexuels et familles homoparentales à Ottawa (*Pride Ottawa*) et Montréal (Coalition des familles LGBT du Québec). On a ainsi effectué dans un premier temps des entretiens individuels afin de traiter du parcours de vie de chaque participant, de ses expériences en lien avec son homosexualité, de sa famille d'origine, de son expérience parentale ainsi que sa perception de la paternité et des réalités qui l'entourent.

Dans un deuxième temps, on a mené des entretiens de couple où les deux partenaires ont eu l'opportunité de partager avec le chercheur leur quotidien ainsi que leur expérience conjointe en tant que parents et partenaires en plus de discuter des réalités et défis auxquels fait face leur famille homoparentale en général. De plus, cela a permis d'avoir un meilleur aperçu de la dynamique du couple par l'observation des d'interactions qui s'établissaient entre eux lors des discussions. Enfin, par l'entremise de ces observations on a aussi saisi comment le discours ou la présence d'un d'entre eux pouvait influencer l'autre.

Perspectives singulières de la paternité

La famille homoparentale n'est certes pas la première à remettre en question la conception de la maternité et de la paternité. Toutefois, les familles avec des parents de même sexe ont révélé une réalité particulière, celle de la conception du rôle parental basée sur le genre de parents et la manière dont ces derniers, dans ce cas deux pères, doivent adapter, redéfinir voire négocier ce qui leur était désormais montré en termes de rôles paternel et maternel afin de les adapter à leur propre dynamique familiale. Pour y arriver, ils ont dû s'appropriier ces concepts et questionner l'application « traditionnelle » qui leur est attribuée par la société.

En ce qui a trait à la définition de la paternité par exemple, les participants semblent s'identifier à deux des trois types de père de Quéniart (2002 dans Pacaut et *al.* : 2011). L'un étant le père postmoderne pour qui, être père s'inscrit dans le rapport à l'enfant et à travers lequel la paternité est vécue comme une source de satisfaction personnelle et relationnelle. Dans ce cadre, le partage des tâches et des responsabilités familiales et parentales se fait sur la base des disponibilités et des affinités de chacun des conjoints. L'autre type est celui du père ambivalent

qui, lui, se retrouve entre « les représentations traditionnelles et postmodernes du rôle paternel et de ses implications » (*Ibid.*, p. 8).

Bien que ces deux modèles (père postmoderne et père ambivalent) ne soient pas uniques au père homosexuel, ce qui distingue le père homosexuel du père hétérosexuel, c'est le fait qu'il doit revoir d'un côté sa relation avec la notion de masculinité associée à la paternité et celle de féminité associée à la maternité. D'un autre côté, il doit remettre en question et s'appropriier les prénotions sexuées des rôles parentaux afin de définir son expérience parentale en négociant les rôles et responsabilités « traditionnellement » attribués au « père » et à la « mère », non pas avec une femme (famille biparentale hétérosexuelle) ou avec lui-même (famille monoparentale), mais avec un individu du même sexe (famille homoparentale). Ce processus se produit donc dans un contexte de réflexivité, de négociation et d'échanges influencés, entre autres, par le passé de l'individu, sa perception de la famille et les relations avec son entourage (partenaire, parentèle et société).

Allant au-delà ces modèles, on a pu voir par l'entremise du discours des participants que la paternité est un concept fluide dont les rôles qui lui sont associés varient avec l'expérience individuelle et la relation avec l'enfant. De plus, on a pu saisir qu'elle est un concept dont la perception adoptée par l'individu avant de devenir père peut être redéfinie une fois qu'il le devient. La diversité des définitions de la paternité partagées lors des entretiens reflète ainsi comment la singularité sociétale a permis aux individus d'approprier des prénotions et des « normes » de la parentalité pour les adapter à leur réalité familiale.

Conciliation de son homosexualité avec son désir de paternité

Dans la plupart des cas, l'accès à la paternité leur a procuré un sentiment de légitimité et d'accomplissement face à leurs attentes, celles de leur famille et de la société. Elle représente ainsi « un motif de fierté et de réussite dans l'environnement social et relationnel immédiat » (Martial, 2013 : 67). Bien que les raisons et les motivations soient uniques pour chacun d'entre eux, on a remarqué que pour la plupart des participants, les éléments qui les ont principalement incités à faire de leur désir de paternité une réalité ont été les changements du droit familial, un ou plusieurs moments marquants de leur existence et l'influence d'un ou plusieurs individus au cours de leur parcours de vie.

Aussi, en ce qui a trait à l'accomplissement de leur désir de paternité, certains des participants ont dit avoir grandement ressenti que leur homosexualité était au début un obstacle important, car elle leur semblait incompatible avec la paternité. Or, leur perception a progressivement changé en parallèle avec celle de la société. C'est aussi à travers ce changement de perspective qu'on a assisté à une « normalisation » ou une « familisation » de l'homosexualité qui, en tandem avec la singularité sociétale et la rupture face au modèle hétérosexuel biparental de la famille, a contribué aux changements législatifs aux débuts des années 2000 au Canada. Dans ce contexte, l'acceptation de son homosexualité et son « harmonisation » avec le désir de paternité ont reflété le processus de construction identitaire mis de l'avant par la singularité sociétale à travers lequel les participants intègrent et valident non seulement leur identité en tant que homme, mais aussi en tant que père et homosexuel.

(Re)construction et dynamique des rôles parentaux

Dans le cas des familles contemporaines (hétérosexuelles ou homosexuelles), il est désormais plus ardu de donner une seule et unique définition du rôle du père et du rôle de la mère. Ceci est le résultat d'une transformation majeure de la structure de la famille et des rôles attribués aux figures parentales, qui au cours des dernières cinq décennies, s'est manifesté en partie à cause d'un questionnement des notions de « sexe », « genre » et « sexualité » ainsi que l'avènement de la singularité sociétale, comme nouvelle facette de l'individualisme et une forme de faire société. Toutefois, malgré ce bouleversement majeur de la famille, on peut pourtant apercevoir que certaines notions persistent dans la définition de la parentalité et dans la conception des rôles parentaux, principalement chez les familles avec des parents hétérosexuels. C'est face à cette situation que la famille homoparentale vient refléter la remise en question des « normes » de la parentalité basées sur le genre du parent puisque, à l'évidence, on parle de deux parents du même sexe.

C'est donc pour faire face aux diverses réalités en tant que parents homosexuels que les participants ont le privilège, mais aussi la tâche complexe de défier et redéfinir certaines des « fondations » de la parentalité allant jusqu'à revoir la conception « sexuée » des rôles parentaux et de l'expérience parentale. En fait, puisque les pères homosexuels n'ont pas de modèle socialement défini sur lequel ils peuvent se baser pour définir leurs rôles parentaux, ceci leur donne l'opportunité de négocier et de définir leurs rôles de manière à utiliser des points de référence autres que le genre. Parmi ces points on peut nommer leur personnalité, leur emploi, leur revenu, leur propre vision de la parentalité, etc. Voilà ce qui est unique à cette structure

familiale, elle redéfinit les fondements de la parentalité en ce qui a trait à la complémentarité des rôles parentaux basée sur le sexe.

Limites de la recherche

Bien qu'on ait abordé le thème de la paternité de manière assez générale, il faut prendre en compte que l'étude a été faite auprès de pères qui ont ou qui sont en voie d'adopter. Ceci représente donc un parcours unique qui diffère de celui des pères qui ont eu des enfants lors d'union hétérosexuelle précédente, des pères qui ont fait appel à une mère porteuse ou de ceux qui se trouvent dans une famille coparentale. Il est donc important de comprendre que l'étendue des conclusions de cette enquête est limitée.

Il faut prendre également en considération l'échantillon de la recherche qui, malgré le choix opportun du niveau qualitatif, ne permet pas d'appliquer les réalités à toutes les familles homoparentales avec deux pères, surtout en dehors du pays, car les lois et les normes qui régulent la filiation et les unions (mariage) varient d'un pays à l'autre. De plus, malgré la diversité géographique des origines des participants, il est important de prendre en considération que les réalités et défis dont ils font mention prennent forme dans des grands centres urbains et elles ne sont pas nécessairement les mêmes dans les milieux ruraux. Ce qui a d'ailleurs une incidence sur la perception de la paternité et la dynamique de l'attribution des rôles. En ce qui a trait à la méthode, le principal risque encouru est celui de l'influence du partenaire dans le discours de l'individu lorsqu'on a effectué les entretiens de couple. De plus, puisque les entretiens étaient semi-dirigés, on a parfois dévié du thème de l'enquête. Toutefois, on s'est toujours assuré de revenir à l'essentiel afin d'obtenir les données nécessaires.

Finalement, une autre limite de la recherche est celle qu'on dépendait presque entièrement de la volonté et l'honnêteté des participants en ce qui a trait aux informations qu'ils ont donné. De plus, il faut aussi tenir en compte les filtres et biais du chercheur lui-même, ayant pu avoir une incidence dans l'interprétation des données. On espère pourtant que les conclusions de cette enquête sont tout de même représentatives des réalités, opinions et définitions exprimées par les participants.

Futures pistes de recherche : l'avenir de l'homoparentalité au Canada et dans le monde

On a pu voir aux chapitres 3 et 5 que la gestation pour autrui est toujours source de débat au Canada et provoque certains différends non seulement au sein de la communauté homosexuelle, mais aussi au niveau de la société en général. La question de l'éthique et de l'objectivisation du corps de la femme sont les éléments principaux alimentant ce questionnement. Il serait donc intéressant d'étudier et de tenter de comprendre comment ce sujet sera abordé au niveau législatif et social au fur et à mesure que la redéfinition des normes et des prénotions de la parentalité aura lieu.

De plus, il serait intéressant de se pencher sur le cas des familles homosexuelles coparentales où le projet parental est entrepris non pas par deux, mais plutôt trois ou quatre parents homosexuels. À cet égard, il existe déjà plusieurs familles au Canada ayant cette structure, mais leur reconnaissance juridique n'est pas officielle dans toutes les provinces à l'exception de quelques cas en Colombie-Britannique et en Ontario. Bien entendu, puisque dans certaines provinces comme le Québec, la filiation ne peut être établie avec plus de deux parents, il sera intéressant d'étudier comment ces familles seront aussi affectées.

D'un autre côté, les participants de cette enquête semblent avoir une perception positive de l'avenir des familles homoparentales, non seulement au Canada, mais aussi dans le monde. En effet, compte tenu de la globalisation et de l'augmentation de la mobilité des individus entre pays, les participants semblent penser que cette structure familiale pourrait devenir « normale » à certains endroits, ce qui faciliterait les voyages et les relocalisations ailleurs et ce, sans avoir des difficultés avec l'État.

En ce qui a trait aux futures générations, Loïc semble être très optimiste quant à l'avenir des familles homoparentales et affirme qu'avec celles-ci, « il y a une différence d'esprit... les plus jeunes voient ça comme une option parmi tant d'autres puis il n'y a pas d'association... parce qu'ils n'ont pas eu à faire la même lutte que nous... donc ils ne rejettent pas les choses de la même manière... ». Avec une vision optimiste du futur, il serait donc intéressant d'étudier quel est l'avenir des familles homoparentales et leur reconnaissance juridique en tenant compte de ce plus grand accès à la mobilité géographique. Plus particulièrement, il serait intéressant de se pencher sur le cas des familles transnationales homoparentales en les étudiant en articulant la question de l'immigration et la citoyenneté.

Annexe A

Guide d'entretien

Série d'entretiens individuels :

- Parlez-moi de votre «sortie du placard». Comment ceci s'est-il passé?
- Cela fait combien de temps que vous êtes un couple?
- Avez-vous toujours pensé devenir père? Qu'est-ce qui vous a motivé?
- Selon vous, cela veut dire quoi être père?
- Parlez moi de votre expérience en tant que père?
- Votre perception de la paternité a-t-elle changé après avoir eu votre enfant? Si oui, de quelle manière?
- Qui a proposé l'idée de fonder une famille? (quelle a été votre réaction?)
- Parlez-moi de votre famille et votre entourage.
 - Comment qualifieriez vous votre relation avec eux?
- Comment ont-ils réagit lorsque vous leur avez annoncé que vous alliez être père?
- En tant que membre de la CFH, comment l'organisation vous a-t-elle aidé, si tel a été le cas, à vivre votre parentalité? Il y a-t-il d'autres groupes qui vous ont servi en tant que support? Si oui lesquels?
- Qu'est-ce qui vous a motivé à participer à cette enquête?
- Est-ce que vous aimeriez ajouter d'autres éléments?

Série d'entretiens en couple :

- À quoi ressemble une journée typique à la maison? Qui fait quoi? Comment répartissez-vous les tâches ménagères? En se basant sur quoi?
- Comment votre enfant vous appelle-t-il et sur quoi s'est-il basé?
- Importance donnez-vous au genre dans l'exercice de votre parentalité? *Tenez-vous à avoir une présence féminine dans la vie de votre enfant?*
- Comment fonctionne la conciliation famille-travail.
- Que pensez-vous des processus d'adoption au Québec?
- Quelles sont vos impressions par rapport à l'avenir des familles homoparentales au Canada et ailleurs?

Annexe B

Fiche de données socio-démographiques

IDENTIFICATION

No d'entretien:

Date de l'entrevue:

Contact:

Durée:

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date de naissance:

Statut matrimonial actuel : | |

1. Union de fait
2. Marié
3. Union civile

Lieu de naissance:

Composition actuelle du ménage:

Prénom	Sexe	Lien avec interviewé	Âge

Tableau : Informations concernant les membres du ménage

FAMILLE D'ORIGINE

Parents vivants: Père: 1 oui | | 2 non | |

Mère: 1 oui | | 2 non | |

- père, si non, année du décès:
- mère, si non, année du décès:

Situation matrimoniale actuelle des parents: Père:| | Mère:| |

1. Ensemble
2. Seul (Divorcé(e) ou veuf(ve))
3. Avec nouveau conjoint

Profession ou occupation du père: | | de la mère | |

Nombre de frères et soeurs : Frères: | | Soeurs: | |

SCOLARITÉ ET PROFESSION

Scolarité :

Si applicable: scolarité du conjoint:

Occupation actuelle:

Si applicable, conjoint:

Revenu du ménage: | | Revenu personnel (si différent):| |

1. Moins de 10 000
2. 10 000 à 19 999
3. 20 000 à 29 999
4. 30 000 à 40 000
5. 40 000 à 49 999
6. 50 000 à 59 999
7. 60 000 à 79 999
8. 80 000 à 99 999
9. 100 000 et plus

Sources actuelles de revenu personnel (principale et autres):| | + | |

1. Emploi à temps plein
2. Emploi à temps partiel
3. Prestations d'assurance-chômage
4. Prestations de sécurité du revenu
5. Allocations familiales
6. Bourse d'étude
7. Rente
8. Autre (spécifiez)

Annexe C

Lettre de recrutement :

Participants recherchés

Recherche pères homosexuels vivant en couple ayant adopté un ou plusieurs enfants ou ayant un statut de famille d'accueil depuis au moins un an

Des participants sont recherchés pour des entrevues enregistrées d'une durée d'une heure dans le cadre d'une thèse de maîtrise en sociologie. Le sujet de la recherche traite de la paternité et la parentalité dans les familles homoparentales dont les parents sont des hommes. Le but de cette enquête est d'explorer selon une approche sociologique les manières dont les pères gais définissent leur paternité et la manière dont la prise en charge du foyer familial est effectuée par ces derniers. Toutes les entrevues seront enregistrées, confidentielles et anonymes.

Critères pour participer aux entrevues : Participants vivant en couple dans la région de la Capitale Nationale/Outaouais, ayant adopté au Québec ou ayant un statut de famille d'accueil depuis au moins un an. Veuillez prendre note qu'une série de deux entrevues auront lieu : la première sera individuelle, la deuxième se déroulera avec les deux partenaires. Pour participer à cette enquête, il sera nécessaire que les deux partenaires soient consentants à participer aux deux entrevues.

Si intéressé(s), veuillez contacter Juan à l'adresse suivante...

Chercheur: Juan Camilo Rendon

Candidat à la Maîtrise en Sociologie

Département de Sociologie et Anthropologie,

Faculté des Sciences Sociales, Université d'Ottawa

Superviseure: Marie-Blanche Tahon

mbtahon@uottawa.ca

Annexe D

Formulaire de consentement :

Paternités gaies : questionnement d'une vision hétéronormative de la parentalité

Chercheur: Juan Camilo Rendon

Superviseure: Marie-Blanche Tahon

*Département de Sociologie et Anthropologie,
Faculté de Sciences Sociales, Université d'Ottawa*
mbtahon@uottawa.ca
(613) 562-5800 ext. 2830

Je suis invité à participer à la recherche nommée ci-haut qui est menée par Juan Camilo Rendon dans le cadre de son projet de thèse de maîtrise en sociologie. Sous la supervision de Marie-Blanche Tahon, Professeure titulaire du département de Sociologie et Anthropologie de l'Université d'Ottawa.

Le but de l'étude est de tenter de saisir les formes sous lesquelles la paternité est définie en plus de comprendre comment ces définitions peuvent, si tel est le cas, influencer la conception et la construction des rôles et l'organisation familiale.

Ma participation consistera essentiellement à participer à deux séries d'entrevues qui seront enregistrées; la première individuelle et la deuxième accompagné par mon partenaire. Les entrevues seront d'une durée approximative d'une heure chacune pendant lesquelles je vais traiter de mon récit de vie, de mon expérience en tant que père et ma vision de la paternité. Les entrevues se dérouleront dans un endroit et à un moment qui me conviendront. On me demandera également de compléter un questionnaire démographique.

Je comprends que ma participation à cette recherche implique que je donne de l'information personnelle, et qu'il est possible qu'elle crée un certain inconfort émotionnel qui peut être aussi provoqué par l'évocation d'une expérience douloureuse ou difficile. J'ai reçu l'assurance du chercheur que tout se fait en vue de minimiser ces risques, une liste de ressources de soutien me sera ainsi remise dans l'éventualité où je ressente le besoin de discuter avec un professionnel.

Ma participation à cette recherche aura contribué à l'avancement d'une réalité qui est peu connue et qui se doit d'être étudiée davantage pour permettre aux familles homoparentales de sortir de la marginalité. De plus, en participant à cette recherche j'aurai aussi permis de lever le voile sur certains aspects de la paternité contemporaine.

J'ai l'assurance du chercheur que l'information que je partagerai avec lui restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que pour effectuer une analyse

sociologique et selon le respect de la confidentialité. Toutes les données seront cryptées et conservées dans l'ordinateur personnel du chercheur qui sera muni d'un mot de passe et qui sera toujours sous la supervision de ce dernier. **L'anonymat** est garanti puisque l'identité du participant ne sera révélée ni dans la transcription de l'entrevue ni dans les publications. Seulement le chercheur connaîtra l'identité des participants. De plus, les données recueillies, c'est-à-dire l'enregistrement de l'entrevue, le questionnaire démographique et la transcription des entrevues, seront conservées de façon sécuritaire dans un local sous clé auquel seulement le chercheur et sa superviseure auront accès. Ceci dit, seulement une copie brute de chaque document (formulaire de consentement, formulaire démographique et la transcription de l'entrevue) sera conservée sur le campus de l'Université pour la durée nécessaire de leur conservation qui est de 10 ans. Une fois cette période de dix ans passée, toutes les données seront détruites.

Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront conservées par le chercheur sous mon autorisation ou je peux lui demander de les détruire.

Acceptation: Je, _____ accepte de participer à cette recherche menée par Juan Camilo Rendon du Département de Sociologie et d'Anthropologie de la Faculté de Sciences Sociales de l'Université d'Ottawa, laquelle est supervisée par Marie-Blanche Tahon.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec le chercheur ou son superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, K1N 6N5, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant:

Date:

Signature du chercheur:

Date:

Bibliographie

- Adoption Council of Ontario. (2012). « Adopt in Ontario », [En ligne], consulté le 10 août 2015. URL : <https://www.adoption.on.ca/>.
- Belleau, Hélène. (2004). «Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté» dans *Enfances, Familles et Générations*, No.1 Automne 2004.
- Belleau, Hélène. (2005). «La famille, l'amour et l'argent» dans *Enfances, Familles et Générations*, No.2 Printemps 2005.
- Borrillo, Daniel et Thierry Pitois-Étienne. (2004). «Différence des sexes et adoption : la «psychanalyse administrative» contre les droits subjectifs de l'individu» dans *Revue de droit de McGill*, Vol. 49 No.9, p.1037-1055.
- Brinamen, Charles F. et Valory Mitchell. (2008). «Gay Men Becoming Fathers: A Model of Identity Expansion», dans *Journal of GLBT Family Studies*, Vol. 4.
- Brugeilles, Carole et Sebillé Pascal. (2013). « Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », *Informations sociales*, Vol.2 No.176, p. 24-30.
- Cadoret, Anne. (2002). *Des parents comme les autres : homosexualité et parenté*, Paris, Éditions Odile Jacob, 227 p.
- Cadoret, Anne. (2007). «L'apport des familles homoparentales dans le débat actuel sur la construction de la parenté», dans *L'Homme*, Éditions de l'E.H.E.S.S. Vol. 3, No.183, p. 55-76.
- Cadoret, Anne. (2006). « Vous avez dit « père »... Qui est le père ? », dans *Dialogue*, Vol.3 No.173, p. 45-57.
- Chauvin, Sébastien. (2005). «Les aventures d'une 'alliance objective'. Quelques moments de relation entre mouvements homosexuels et mouvements féministes au XXe siècle», dans *l'Homme et la société*, Vol.4 No.158, p.111-130.
- Châteauneuf, Doris. (2011). *Désir d'enfant, procréation médicalement assistée et adoption : réflexion sur la définition des liens de parenté*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, Département d'anthropologie.
- Coalition des familles LGBT du Québec. (1998). *Présentation* [En ligne], consulté le 3 avril 2014. URL : <http://familleshomoparentales.org/info.php?lang=fr>.

- Courduriès, Jérôme. (2006). « Les couples gays et la norme d'égalité conjugale », dans *Ethnologie française*, Vol. 36, No.4, p. 705-711.
- Courduriès, Jérôme. (2008). « L'argent chez les couples gays », publié dans *L'usage de l'argent dans les couples : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, Hélène Belleau & Caroline Henchoz (dir.), Paris, L'Harmattan, pp.259-295
- Dallaire, Louise, Paul Marchand et Joanie Migneault. [2011]. « Chapitre 2: La situation des personnes par rapport à la famille » dans *Un portrait statistique des familles au Québec*, sous la direction du Ministère de la famille et des aînés du Québec, p.95-114.
- Dallaire, Louise, Paul Marchand et Joanie Migneault. [2011]. « Chapitre 3: Les familles et les personnes qui les composent » dans *Un portrait statistique des familles au Québec*, sous la direction du Ministère de la famille et des aînés du Québec, p.115-320.
- Déchaux, Jean-Hugues. (2007). *Sociologie de la famille*, Paris, éditions La Découverte, 111 p.
- Descoutures, V. (2010). *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF.
- Desjeux, Cyril. (2006). *Homosexualité et procréation : les prémices d'un matriarcat?*, Paris, L'Harmattan, 306 p.
- De Singly, François. (2007). *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Collin, 126 p.
- [Educaloi. \(2016\). « La filiation: le lien légal entre le parent et l'enfant](http://www.educaloi.qc.ca/capsules/la-filiation-le-lien-legal-entre-le-parent-et-lenfant)», [En ligne], consulté le 3 janvier 2016. URL : <http://www.educaloi.qc.ca/capsules/la-filiation-le-lien-legal-entre-le-parent-et-lenfant>.
- Educaloi. (2016). « La procréation assistée », [En ligne], consulté le 3 janvier 2016. URL : <http://www.educaloi.qc.ca/capsules/la-procreation-assistee>.
- Fine, Agnès. (2013). «Avoir deux pères ou deux mères : révolution ou révélation du sens de la filiation?» dans *Mariage de même sexe et filiation*, Irène Théry (dir.), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, p.115-128.
- Gianino, Mark. (2008). «Adaptation and Transformation: The Transition to Adoptive Parenthood for Gay Male Couples» dans *Journal of GLBT Family Studies*, Vol. 4, No.2, p.205-243.
- Gratton, Emmanuel. (2007). « La filiation à l'épreuve de la paternité gay », dans *Recherches familiales*, Vol.1 No. 4, p. 59-69.
- Gratton, Emmanuel. (2008). *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*. Paris : Puf.

- Grelley, Pierre. (2013). «Contrepoint ? Le droit des pères », dans *Informations sociales*, Vol.2 No.176, p. 23.
- Grelley, Pierre. (2013). « Contrepoint ? Paternité et parenté », dans *Informations sociales*, Vol.2 No.176, p. 99.
- Gross, Martine *et al.* (2013). « Penser la paternité en dehors du lien à la maternité : Un questionnement à partir de la paternité gay », dans *Informations sociales*, Vol.2 no.176, p. 76-85.
- Herbrand, Cathy. (2006). « L’adoption par les couples de même sexe », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Vol.6, p.5-12.
- Julien, Danielle. (2015). «Homosexualité et environnement social : le cas des jeunes adultes et de leur famille» dans *Association canadienne pour la santé mentale*, [En ligne], consulté le 9 avril 2015. URL : <http://www.acsmmontreal.qc.ca/files/pdf/ressources/djulien.pdf>.
- Julien, Danielle et Alexandre L’Archevêque. (2013). «Intégration des identités homosexuelle et paternelle chez les pères gais», dans *Revue canadienne des sciences du comportement*, Vol. 45, No. 1, p.72–84.
- LACHARITÉ, Carl. (2009). « L’expérience paternelle entourant la naissance sous l’angle du discours social », dans *Enfance, Famille, Générations*, no 11, automne 2009, 10 p. URL : <http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n11/044118ar.html?vue=resume>.
- Lamoureux, Diane. (1992). «Nos luttes ont changé nos vies. L’impact du mouvement féministe», dans *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, sous la direction de Gérard Daigle et Guy Rocher, Montréal: Les Presses de l’Université de Montréal, p. 693-711.
- Marial, Agnès. (2013). « Des pères ‘absents’ aux pères ‘quotidiens’ : représentations et discours sur la paternité dans l’après-divorce », dans *Informations sociales*, Vol. 2 No.176, p.36-43.
- Marial, Agnès. (2013). «Une paternité réinventée? Le vécu parental des pères isolés», dans *Informations sociales*, Vol. 2 No.176, p.62-69.
- Martucelli, Danilo. (2006). *Forgé par l’épreuve*, Paris, Armand Collin, p.474.
- Martucelli, Danilo. (2010). *La société singulariste*, Paris, Armand Collin, p.264.
- Martuccelli, Danilo. (2012). « La société des égaux », *Sociologie : Comptes rendus*, [En ligne], consulté le 3 avril 2014. URL : <http://sociologie.revues.org/1244>.
- Ministère de la Justice du Québec. (2016). « Code Civil du Québec », [En ligne], consulté le 3 janvier 2016.

- Ministère du travail, emploi et solidarité sociale du Québec. (2016). « Régime québécois d'assurance parentale » consulté le 20 septembre 2015. URL : http://www.rqap.gouv.qc.ca/travailleur_salarie/choix.asp.
- Ministry of Children & Family Development. (2013). « Adoption in British-Columbia », [En ligne], consulté le 10 août 2015. URL : <https://www.mcf.gov.bc.ca/adoption/index.htm>.
- Negura, Lilian. (2006). « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », SociologieS [En ligne], Théories et recherches, consulté le 17 mars 2014. URL : <http://sociologies.revues.org/993>.
- Pacaut, Philippe, Isabelle Gourdes-Vachon et Sabin Tremblay. (2011). *Les pères du Québec: les et l'éducation de leurs jeunes enfants (évolutions et données récentes)*, sous la direction du Ministère de la famille et des aînés du Québec, 35p.
- Paugam, Serge. (2012). *L'enquête sociologique (2ème édition)*, Presses Universitaires de France, p.480.
- Richards, Lyn & Janice M. Morse. (2013). *Read me first for a user's guide to Qualitative Methods – Third Edition*, Thousand Oaks, Publications SAGE, p.336.
- Rosanvallon, Pierre. (2011). *La société des égaux*, Paris, Éditions du Seuil.
- Statistiques Canada. (2013). « Famille de recensement », [En ligne], consulté le 15 mars 2014. URL : <http://www.statcan.gc.ca/concepts/definitions/c-r-fam-fra.htm>.
- Tahon, Marie-Blanche. (2007). « Altérité, égalité et différence des sexes », dans *Cahiers de recherche sociologique*, No. 44, p.131-147.
- Tahon, Marie-Blanche. (1997). *La famille désinstituée : introduction à la sociologie de la famille*, Québec, Presses de l'Université d'Ottawa, 224 p.
- Tahon, Marie-Blanche. (2004). *Vers l'indifférence des sexes? Union civile et filiation au Québec*, Québec, Éditions Boréal, 185 p.
- Tahon, Marie-Blanche. (2006). « Nouvelles formes de régulation de la famille au Canada et au Québec : avant-gardisme et marginalisation », dans *Enfances, Familles, Générations*, No.5, p. 1-10.
- Tahon, Marie-Blanche. (2003). *Sociologie des rapports de sexe*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p.184.
- Théry, Irène (dir.). (2013). « Introduction », dans *Mariage de même sexe et filiation*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, p.13-32.

- Varro, Gabrielle. (2009). « Temporalité(s) et langage dans l'analyse d'entretiens biographiques », *Temporalités* [En ligne], consulté le 16 mars 2014. URL : <http://temporalites.revues.org/123>.
- Verjus, Anne. (2013). « La paternité au fil de l'histoire », dans *Informations sociales*, Vol.2 No.176, p. 14-22.